

**DOSSIER DE SEANCE**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 3 FEVRIER 2023**

**ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE  
CLOS LE 30 DECEMBRE 2022**

## **ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 FEVRIER 2023**

1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 4 février 2022;
  
2. Administration de la société :
  - Echéance du mandat de Président Directeur Général Monsieur George El Ghorayeb
  - Echéance du mandat d'administrateur Monsieur George El Ghorayeb
  - Echéance du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques, Marcel, Pierre GAGEY
  - Echéance du mandat d'administrateur de Monsieur Xavier, Guy, Marie de VERCHERE
  - Echéance du mandat d'administrateur de Monsieur Christian, Louis LARCHER
  - Echéance du mandat d'administrateur Monsieur Marc, Jean, Marie BEZANÇON
  - Echéance du mandat d'administrateur Monsieur Pierre, Noël, Jean ARLAUD
  - Proposition d'adoption d'un Règlement Intérieur
  
3. Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire :
  - Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire
    - i. Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2022
    - ii. Proposition d'affectation des sommes distribuables
    - iii. Convocation et ordre du jour
  - Projet de texte des résolutions ;
  
4. Questions diverses.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 4 FEVRIER 2022**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 4 février 2022**

L'an deux mille vingt-deux,  
Le 4 février à 16h00,

Le Conseil d'Administration de la Société d'Investissement à Capital Variable ARARAT (« SICAV ») s'est réuni Au siège de Meeschaert AM, Tour Maine-Montparnasse, 33 avenue du Maine, 75015 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 12 novembre 2020 :
2. Administration de la société :
  - Transfert du siège social de la SICAV et modification de l'article 4 des statuts en conséquence
  - Conventions reglementées
3. Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire :
  - Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire
    - Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
    - Proposition d'affectation des sommes distribuables
    - Convocation et ordre du jour
  - Projet de texte des résolutions ;
4. Questions diverses.

**Sont présents :**

- |                               |                             |
|-------------------------------|-----------------------------|
| • Monsieur George EL GHORAYEB | Président Directeur-Général |
| • Monsieur Jacques GAGEY      | Administrateur              |
| • Monsieur Xavier de VERCHERE | Administrateur              |
| • Monsieur Christian LARCHER  | Administrateur              |
| • Monsieur Pierre ARLAUD      | Administrateur              |

**Sont représentés :**

- |  |                    |
|--|--------------------|
| • La société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT<br><i>représentée par Monsieur Benoît VESCO</i> | Société de gestion |
|--|--------------------|

**Etait absent et excusé :**

- NA

Monsieur George EL GHORAYEB, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, préside la séance.

Monsieur Benoît VESCO est désigné comme Secrétaire de séance.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'administration, puis, après avoir constaté la présence effective de la moitié des membres en fonction du Comité exécutif, déclare la séance ouverte et prie les membres du Comité exécutif de bien vouloir se reporter à l'ordre du jour.

## **1. APPROBATION DES PROJETS DE PROCES-VERBAUX**

Après lecture en séance, le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 12 novembre 2020 n'appelle aucune remarque, et est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **2. ADMINISTRATION DE LA SOCIETE**

- Transfert du siège social de la SICAV et modification de l'article 4 des statuts en conséquence

Après information du transfert du siège social de la Société de gestion, le Président du Conseil d'Administration décide le transfert subséquent du siège social de la SICAV, domiciliée au siège social de la société de gestion, à la Tour Maine Montparnasse, 33 Avenue du Maine – 75015Paris au lieu du 12, rond-point des Champs-Élysées – 75008 Paris.

En conséquence, l'article 4 des statuts de la SICAV est modifié comme suit :

- Conventions réglementées

Ancienne version de l'article	Nouvelle version de l'article
Article – 4 Siège social :	Article – 4 Siège social :
Le siège social est fixé :	Le siège social est fixé :
12 Rond-point des Champs-Élysées 75008 Paris	Tour Maine Montparnasse 33 avenue du Maine 75015 Paris

Le Président informe les membres du Conseil qu'aucune convention réglementée visée à l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue par la SICAV au titre de l'exercice écoulé et que le Commissaire aux comptes en a été régulièrement informé pour la rédaction de son rapport.

### 3. PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

#### a) Rapport du comité exécutif sur l'activité de la SICAV

Les membres du Conseil arrêtent les termes du rapport du Conseil d'Administration qui sera présenté aux actionnaires lors de la prochaine Assemblée générale annuelle ordinaire.  
Le rapport est adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et proposition d'affectation des sommes distribuables

Monsieur le Président invite les membres du Conseil d'Administration à se reporter aux projets de comptes annuels annexés au dossier de séance

Il apparaît ainsi qu'au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- Le nombre d'actions de catégorie C (FR0013521895) en circulation s'élevait à 909 071,91
- Le nombre d'actions de catégorie D (FR0013521903) en circulation s'élevait à 58,166
- Le nombre d'actions de catégorie F (FR0013521911) en circulation s'élevait à 117,887
- Le nombre d'actions de catégorie I (FR0013521929) en circulation s'élevait à 148,875
- Le bilan indique que :
  - l'actif net s'élève à 3 796 964,56 euros ; et
  - Les sommes distribuables afférentes au résultat s'élèvent à 25 182,69 euros ; et
  - les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 39 015,16 euros.

Conformément aux dispositions statutaires et après discussion, les membres du Comité exécutif décident de proposer à l'Assemblée générale annuelle :

**Pour la catégorie d'actions C (FR0013521895)**, de capitaliser l'intégralité du résultat net 3 001,79 euros et des plus-values nettes 9 754,54 euros.

**Pour la catégorie d'actions D (FR0013521903)**

Résultat 176,72 euros

D'affecter au report à nouveau à 0,48 euros

De distribuer 176,24 euros, soit une distribution unitaire de 3,03 euros pour chacune des 58,166 actions composant le capital au 31 décembre 2021.

Plus-values:

De ne pas distribuer 625,77 euros.

## Décomposition du coupon : Action ARARAT D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	92,48	EUR	1,59	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	83,76	EUR	1,44	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
<b>TOTAL</b>	<b>176,24</b>	<b>EUR</b>	<b>3,03</b>	<b>EUR</b>

Ces dividendes seront détachés le 22 avril 2022 pour toutes les actions en circulation à cette date et mis en paiement le 27 avril 2022.

**Pour la catégorie d'actions F (FR0013521911)**, d'affecter au compte de capital la totalité les sommes afférentes au résultat, soit 12 074,93 euros, et des sommes afférentes aux plus-values nettes, soit 12 657,09 euros.

**Pour la catégorie d'actions I (FR0013521929)**, de capitaliser la totalité des sommes afférentes au résultat, soit 9 929,25 euros, et aux plus-values nettes soit 15 977,76 euros.

- Convocation et ordre du jour à l'Assemblée générale ordinaire

Les actionnaires de la société ARARAT sont convoqués au 33 avenue du Maine, Tour Maine Montparnasse, 75015 Paris 15 dans les locaux de la société de gestion MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT en Assemblée générale ordinaire le 24 mars 2022 à 17h00, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et approbation des comptes dudit exercice
- Affectation des sommes distribuables
- Lecture et approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce
- Approbation de la décision du Conseil d'Administration de transfert de siège social de la SICAV impliquant la modification de l'article 4 des statuts en conséquence
- Délégation de pouvoirs pour les formalités

b) Projet de texte de résolutions

Après examen, le projet de texte des résolutions à soumettre à l'Assemblée générale annuelle est approuvé à l'unanimité par les membres du Comité exécutif.

#### **4. QUESTIONS DIVERSES**

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs à la Société de gestion, représenté par M. Benoît VESCO, à l'effet de délivrer les copies certifiées conformes de tous documents destinés à l'accomplissement de toutes formalités légales prescrites par la Loi.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 17h00.

Le Président

Un membre du Comité exécutif

\*\*\*\*\*

## **ADMINISTRATION DE LA SOCIETE**

### **Echéance de mandats des administrateurs :**

Le Conseil d'administration est informé que plusieurs mandats d'administrateurs sont arrivés à échéance et que leurs renouvellements seront proposés à la prochaine Assemblée Générale.

### **Proposition de renouvellements de mandats d'administrateurs**

Il est proposé aux membres du Conseil de soumettre à la prochaine Assemblée générale le renouvellement des mandats suivants :

- Mandat de Président Directeur Général Monsieur George El Ghorayeb
- Mandat d'administrateur Monsieur George El Ghorayeb
- Mandat d'administrateur de Monsieur Jacques, Marcel, Pierre GAGEY
- Mandat d'administrateur de Monsieur Xavier, Guy, Marie de VERCHERE
- Mandat d'administrateur de Monsieur Christian, Louis LARCHER
- Mandat d'administrateur Monsieur Marc, Jean, Marie BEZANÇON
- Mandat d'administrateur Monsieur Pierre, Noël, Jean ARLAUD

Les administrateurs décident à l'unanimité de proposer et de soumettre à l'Assemblée générale ordinaire le renouvellement des mandats des administrateurs susmentionnés pour une durée de six années soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse du mois de décembre 2028.

### **Proposition d'adoption d'un Règlement Intérieur**

Le Président soumet aux votes des administrateurs le projet de règlement intérieur ci-dessous :

**REGLEMENT INTERIEUR**

**Préambule**

Le Conseil d'Administration entend se doter d'un règlement intérieur afin de préciser les modalités d'utilisation des moyens de télétransmissions et de télécommunications lors de ses réunions.

**CECI EXPOSE, IL EST CONVENU :**

**I – CONVOCATION**

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation du Président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les membres sont convoqués par tous moyens et même verbalement.

**II – AVIS DE PARTICIPATION**

Les administrateurs souhaitant participer aux réunions du Conseil d'administration par visioconférence ou tous autres moyens de communication permettant la transmission simultanée et continue de la voix et/ou de l'image (télétransmission), devront en informer le Président du Conseil d'administration au moins deux heures à l'avance.

**III – REUNIONS**

Les administrateurs pourront participer aux réunions du Conseil d'administration et à ses délibérations par les moyens de télétransmission mis à leur disposition, l'utilisation de ces moyens emportant leur présence dans la détermination du quorum et de la majorité.

Le Président de séance, constatera la présence des membres participant aux réunions par ce moyen et mention sera portée sur le registre de présence et sur le procès-verbal.

Fait à PARIS,  
Le

En deux (2) exemplaires originaux

\_\_\_\_\_  
Le Président

\_\_\_\_\_  
Un administrateur

### **Rémunération des membres du Conseil d'Administration**

Aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'ont été versés par la SICAV aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé.

### **Conventions réglementées**

Aucune convention visée par l'article L225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

## **PREPARATION ET CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Les projets de rapports qui seront présentés à l'Assemblée générale ordinaire sont soumis ci-après aux membres du Conseil d'administration.

### **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ACTIVITE DE LA SICAV ET PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 11 AVRIL 2023**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de votre société durant l'exercice clos le 30 décembre 2022 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux comptes.

Dans ce cadre, nous vous demanderons de bien vouloir procéder au vote des résolutions correspondantes.

Nous espérons que l'ensemble de ces propositions recevra votre approbation.

**Composition du Conseil d'administration et rappel des dates d'expiration des mandats**

Nous vous rappelons la composition du Conseil et les dates d'échéance des mandats à la clôture de l'exercice fin décembre 2022 dans le tableau ci-dessous :

<b>QUALITE</b>	<b>NOMS</b>	<b>DATE ECHEANCE MANDATS (à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes clos en décembre 2021.)</b>
Président Directeur Général et Administrateur	Monsieur George EL GHORAYEB	Décembre 2022
Administrateur	Monsieur Jacques, Marcel, Pierre GAGEY	Décembre 2022
Administrateur	Monsieur Xavier, Guy, Marie de VERCHERE	Décembre 2022
Administrateur	Monsieur Christian, Louis LARCHER	Décembre 2022
Administrateur	Monsieur Marc, Jean, Marie BEZANÇON	Décembre 2022
Administrateur	Monsieur Pierre, Noël, Jean ARLAUD	Décembre 2022
Commissaire aux comptes	PriceWaterhouseCoopers Audit, représentée par Monsieur Frédéric SELLAM.	Décembre 2026

**TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE**

Le Conseil d'administration ne s'est pas réuni au cours de l'exercice 2022.

**ARRETE DES COMPTES 2022 ET AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES****Présentation des comptes et des sommes distribuables**

Les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable applicable aux organismes de placement collectif.

**Evolution de l'actif :**

Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2022 :

- 792,314 actions de catégorie C (FR0013521895) ont été souscrites pour 714 972,79 euros ; alors que 95,372 actions ont été rachetées pour 94 053,96 euros.
- Aucune demande de souscription/rachat n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2022 s'agissant de l'action de catégorie D (FR0013521903). Au 30/12/2022, 58,166 actions de catégorie D sont en circulation.
- Aucune demande de souscription/rachat n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2022 s'agissant de l'action de catégorie F (FR0013521911). Au 30/12/2022, 117,887 actions de catégorie F sont en circulation.
- 10,112 actions de catégorie I (FR0013521929) ont été souscrites pour 91 291,54 euros alors que 0 actions ont été rachetées.

A la clôture de l'exercice :

L'actif net total ressort à 3 839 735,94 euros pour 1 940,99 actions (actions C, D, F et I) en circulation ;

- Le nombre d'actions de catégorie C (FR0013521895) en circulation s'élevait à 1605,950 (pour un montant de 714 972,79 euros avec un solde net des souscriptions/rachats égal à 620 918,83 euros)
- Le nombre d'actions de catégorie D (FR0013521903) en circulation s'élevait à 58,166 (aucune demande de souscription/rachat n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2022)
- Le nombre d'actions de catégorie F (FR0013521911) en circulation s'élevait à 117,887 (aucune demande de souscription/rachat n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2022)
- Le nombre d'actions de catégorie I (FR0013521929) en circulation s'élevait à 158,987 (pour un montant de 91 291,54 euros ; aucune demande de rachat d'actions de catégorie I n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2022).
- Le bilan indique que l'actif net s'élève à 3 839 735,94euros.

### **Affectation du résultat de l'exercice**

Le Conseil d'administration constate que :

- les sommes distribuables afférentes au résultat s'élèvent à 39 537,59 euros.
- les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes s'élèvent à -128 389,84 euros.

et propose, conformément aux dispositions de l'article 28 des statuts :

**Pour la catégorie d'actions C (FR0013521895)**, de capitaliser l'intégralité du résultat net 9646,98 euros et des plus-values nettes -46 477,58 euros.

#### **Pour la catégorie d'actions D (FR0013521903)**

Résultat 348,13 euros

- D'affecter au report à nouveau à 0,30 euros
- De distribuer 347,83 euros, soit une distribution unitaire de 5,98 euros pour chacune des 58,166 actions composant le capital au 30 décembre 2022.

Plus-values:

- De ne pas distribuer 625,77 euros
- De capitaliser les moins-values de l'exercice 2022, soit -1677,85 euros.

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

Décomposition du coupon : Action ARARAT D

	<b>NET GLOBAL</b>	<b>DEVISE</b>	<b>NET UNITAIRE</b>	<b>DEVISE</b>
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	179,73	EUR	3,09	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	168,10	EUR	2,89	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
<b>TOTAL</b>	<b>347,83</b>	<b>EUR</b>	<b>5,98</b>	<b>EUR</b>

**Pour la catégorie d'actions F (FR0013521911)**, d'affecter au compte de capital la totalité des sommes afférentes au résultat, soit 14 808,08 euros, et des sommes afférentes aux plus-values nettes, soit -34 554,28 euros.

**Pour la catégorie d'actions I (FR0013521929)**, de capitaliser la totalité des sommes afférentes au résultat, soit 14 734,40 euros, et aux plus-values nettes soit -46 305,90 euros.

**Contrôle du Commissaire aux comptes**

Vous allez prendre connaissance du rapport général du Commissaire aux comptes.

Par ailleurs, vous aurez à approuver le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration vous invite, après lecture des rapports présentés par le Commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre délibération.

**Le Conseil d'administration**

**SICAV de droit français**

**ARARAT**

**RAPPORT ANNUEL**

au 30 décembre 2022

**Société de gestion : Meeschaert Asset Management**  
**Dépositaire : CACEIS Bank**  
**Commissaire aux comptes : PriceWaterhouseCoopers Audit**  
**LEI 969500Y41MNEOV6KFX06**

Meeschaert Asset Management - 33 Avenue du Maine - 75755 - Paris Cedex 15

## SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	4
3. Rapport de gestion	8
4. Informations réglementaires	10
5. Certification du Commissaire aux Comptes	16
6. Comptes de l'exercice	18
7. Annexe (s)	40
Caractéristiques de l'OPC (suite)	41
Information SFDR	44

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## ARARAT

Code ISIN : FR0013521895 Action C- FR0013521903 Action D - SICAV gérée par Meeschaert Asset Management

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

ARARAT a pour objectif sur l'horizon de placement recommandé, la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à la performance de l'indicateur composite composé de 80 % de ICE BofAML 3-5 Year Euro Government Index et de 20 % de l'Euro Stoxx Net Total Return à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en œuvre une stratégie ISR. Les différentes composantes de l'indicateur de référence s'entendent dividendes/coupons réinvestis. La Sicav n'est pas gérée par rapport à cet indice de référence mais des comparaisons avec cet indice composite restent cependant possibles à long terme. La stratégie d'investissement repose en amont de l'analyse financière sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-class » et d'intégration positive. Effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés intégrant notamment la contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD), elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de Meeschaert Asset Management. Pour élargir le périmètre investissable, une démarche d'« Intégration Positive » vise à sélectionner les entreprises de petite ou moyenne capitalisation, dont l'activité apporte selon notre analyse une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale et répondant aux mêmes contraintes que pour les autres valeurs sélectionnées, en termes de notation ESG et d'exclusion. La SICAV pratique sur l'univers de départ (environ 2000 émetteurs), une première démarche d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans l'armement, les jeux d'argent, la pornographie, le tabac, l'alcool, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, le fonds applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. La démarche d'analyse se poursuit par une approche quantitative : Pour la partie obligatoire de la Sicav en fonction des critères suivants : score ESG Sustainalytics (Total ESG Risk Rating <= à 35) (échelle de notation allant de 0 à 100) et niveau de controverses Sustainalytics (niveau de controverse < à 4 (échelle allant de 1 à 5)). La sélection se porte ensuite sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) (ex : respect des droits de l'homme, droits fondamentaux du travail, gestion des émissions de gaz à effet de serre...), sociaux (exemple : formation et gestion des compétences...) et de gouvernance (ex : indépendance du conseil d'administration, classements des niveaux de corruption des différents pays...). Au delà des critères d'analyse extra financiers présentés ci-dessus, le Fonds sélectionnera des entreprises contribuant à la réalisation des ODD et plus spécifiquement aux Objectifs de Développement Durable n° 3 (accès à la santé), n°4 (éducation), n°5 (égalité entre les sexes) et n°13 (lutte contre le changement climatique). Ces principes sont complétés par une analyse interne réalisée par Meeschaert Asset Management qui en détaille la logique économique et qui en précise les enjeux éthiques et de développement durable. Seules les sociétés ayant le meilleur comportement sur la base de ces critères selon l'analyse de la société de gestion sont incluses dans l'univers d'investissement final. Le reste de l'univers après exclusion est analysé qualitativement de façon approfondie, afin de classer les entreprises en fonction de leurs contributions aux ODD et de leurs évaluations ESG. Les obligations « Green bond » et « Social Bond », font l'objet d'une analyse spécifique prenant notamment en compte le respect des Green et Social Bond Principles. A titre indicatif, au maximum 80% de l'ensemble des entreprises analysées tous secteurs confondus sont finalement éligibles et donc intégrées au périmètre d'investissement de la SICAV. Au global, le taux d'exclusion par rapport à l'univers de départ sera supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds doit être supérieure à 90% (hors liquidités détenues à titre accessoire). Le portefeuille sera composé d'au moins 30% d'actifs autres que les titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG. Concernant l'investissement sur les OPC limité à 20% de l'actif net, le fonds pourra investir dans des fonds ISR de Meeschaert Asset Management ayant une stratégie ESG assez proche. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Le fonds ne bénéficie pas du label ISR. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ». L'analyse financière est basée sur une gestion de convictions, sans a priori de style, ni de taille, ni de répartition entre segments d'émetteurs publics et privés. Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 25% de l'actif net. L'exposition au risque actions de la SICAV ne dépassera en tout état de cause pas 40 % de l'actif net de la SICAV. La SICAV pourra investir dans des titres cotés hors euro dans la limite de 20%, limitant ainsi le risque total de change à 20% de l'actif net. La répartition sectorielle et géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. La sicav privilégie en général les titres de sociétés de pays de l'OCDE, mais pourra à titre de diversification être exposé sur toutes les zones géographiques et sur toutes les capitalisations boursières (avec 20% maximum de l'actif net en petites capitalisations). La Sicav peut investir entre 50% et 100% de son actif net, en produits de taux libellés en euro (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles mixtes ou obligataires et titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés) sans privilégier de zone géographique a priori. Les obligations convertibles sont limitées à 50% de l'actif net. Les produits de taux pourront être investis en titres à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield" dans la limite de 25%. Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. La Sicav peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 50% de son actif net. La SICAV pourra investir dans des obligations contingentes convertibles dans la limite de 20%. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futurs, options) négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de pouvoir couvrir le portefeuille aux risques taux, actions, crédit ou change sans rechercher de surexposition. **Durée de placement recommandée :** Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans. Les revenus sont capitalisés ou distribués selon l'option choisie (actions C, D, I, ou F). Les plus-values nettes réalisées sont capitalisées (actions C, I ou F), capitalisées, distribuées ou reportées sur décision de la société de gestion (actions D). Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez CACEIS BANK avant 12 heures pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculé sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques utilisées pour l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV. La catégorie de risque affichée et le classement du fonds ne sont pas garantis, ils peuvent évoluer dans le temps. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque de cette SICAV est 3, il reflète principalement l'exposition potentielle aux risques taux et actions.

Les principaux risques de la SICAV non pris en compte par l'indicateur sont :

**Risque de crédit:** Risque que le cours du titre baisse suite à la dégradation de la santé financière de l'émetteur et/ou d'une émission qui augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis à vis de l'investisseur. Ce risque est dû notamment à l'investissement jusqu'à 25% de l'actif net en titres à caractère spéculatif de notation "High Yield" ou non notées pouvant avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de la SICAV.

## 2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

<b>dates version prospectus / date d'effet</b>	<b>Modification :</b>
01/01/2022	Remplacement indice MSCI par STOXX + MAJ nom prestataire spécialisé
11/02/2022	MAJ TFE et performances + MAJ texte SFDR

## **RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (article L225-37 du Code de commerce)**

---

### **Modalités d'exercice de la Direction générale**

Conformément à l'article L.225-51-1 du Code de commerce, il revient au Conseil d'administration de choisir le mode de direction et d'administration générale de la SICAV, soit en dissociant les fonctions de Président et de Directeur général, soit au contraire en réunissant ces deux fonctions.

Le Conseil d'administration lors de sa séance du 10 novembre 2020 a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général de la SICAV. En conséquence, Mr George El Ghorayeb, président, assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la société, pour une durée égale à celle de ses fonctions de Président, et prend le titre de Président-Directeur Général.

**Liste des fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice (article L225-37-4 du Code de commerce)**

Vous trouverez ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute autre société par les mandataires sociaux au cours de l'exercice clos :

Noms	Mandats et Fonctions au 30 décembre 2022	
Monsieur George EL GHORAYEB		
Monsieur Jacques GAGEY	Administrateur	SICAV ARARAT
	Aumônier général	Conférence Internationale Catholique du Scoutisme
Monsieur Xavier de VERCHERE	Administrateur	SICAV ARARAT
	Aumônier Général, salarié	SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE
	Secrétaire	Fondation Don Bosco- Paris
	Président, bénévole	Association immobilière de Pouillé
Monsieur Christian LARCHER	Administrateur	SICAV ARARAT
	Administrateur-Trésorier	France Volontaire
	Administrateur	Association FIAP Jean Monet
Monsieur Pierre ARLAUD		
Monsieur Marc BEZANÇON		

### **Conventions visées à l'article L225-37-4 alinéa 2° du Code de commerce**

Il s'agit des conventions intervenues, directement ou par personnes interposées, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

A cet égard, nous vous précisons qu'aucune convention relevant de cet article n'a été conclue au cours de l'exercice.

### **Délégations accordées au Conseil d'administration**

**Délégations dans le domaine des augmentations de capital (articles L225-129-1 et L225-129-2 du Code de commerce )**

Non applicable aux SICAV.

#### Scénario économique

L'année qui s'achève restera dans l'histoire des marchés financiers à plusieurs égards.

En effet, la sortie de la crise sanitaire, la guerre en Ukraine et surtout une inflation qui retrouve des niveaux des années 80 a poussé les Banques Centrales à procéder aux plus forts resserrements monétaires de ces quarante dernières années. Les Institutions monétaires ont fait de la lutte contre l'inflation leur priorité, quel qu'en soit l'impact sur la croissance économique,

De même, l'année 2022 s'est avérée particulièrement complexe sur les marchés financiers avec une conjonction de facteurs défavorables tant pour les actions que pour les obligations. Rares sont les années durant lesquelles ces classes d'actifs affichent toutes deux des performances négatives. L'année aura été notamment marquée par une crise obligataire d'ampleur : le taux 10 ans français clôture à 3,12%, soit une hausse de 292 bps sur douze mois, retrouvant les niveaux de 2011.

Les obligations gouvernementales libellées en euro ont largement sous-performé (-18,22% pour l'indice ICE BofA Euro Government Index), les autres classes d'actifs obligataires connaissent également des évolutions fortement négatives : -13,94% pour l'Investment Grade (indice ICE BofA Euro Corporate Index) et -11,47% pour le High Yield (indice ICE BofA Euro High Yield Index).

Les indices actions mondiaux s'affichent également dans le rouge : la zone Euro a toutefois mieux résisté que les autres zones : -12,31% pour l'EURO STOXX Return Index.

Sans nul doute, la thématique des pressions inflationnistes sur l'économie mondiale persistera en 2023. Les récentes données outre-Atlantique laissent toutefois entrevoir la possibilité d'une inflexion prochaine en zone euro, mais le degré de décélération de la hausse des prix demeure très incertain. La trajectoire de l'inflation poussera la BCE à conserver, en début d'année, un discours très restrictif avec la poursuite de son resserrement monétaire.

Entre durcissement des conditions monétaires et dégradation progressive des indicateurs macroéconomiques, se pose désormais la question de l'ampleur du ralentissement économique en 2023. Parmi tous les risques qui pèsent sur l'économie mondiale, l'impact de la hausse des prix de l'énergie sur les entreprises et sur la consommation des ménages devrait continuer de peser l'an prochain. Au premier semestre 2023 et dans la continuité des prochaines hausses de taux de la BCE, les taux souverains en zone euro seront toujours sous pression, à l'image du mouvement enregistré en décembre 2022. Il nous semble néanmoins probable que l'essentiel du mouvement de hausse des taux sur les obligations d'État ait désormais été réalisé. Ceux-ci devraient désormais évoluer dans une fourchette assez élevée dont l'évolution dans la 2<sup>nd</sup>e partie de l'année sera plus incertaine, fonction à la fois du recul de l'inflation et de l'ampleur de la récession.

#### Politique de l'OPC

Dans un contexte de baisse des marchés financiers, le fonds a procédé à l'augmentation de sa poche monétaire, par la diminution de son exposition aux actifs risqués (actions, crédit).

En fin d'année, le fonds a profité des niveaux attractifs des marchés obligataires pour reconstruire son exposition aux marchés de taux : le fonds a été actif sur le marché primaire mais également secondaire où il a pu investir sur les titres fortement décotés. Le fonds a continué de privilégier la qualité (segment Investment Grade) et les secteurs les moins cycliques (télécoms, services aux collectivités) mais également le secteur financier qui affiche désormais des ratios de capitalisation très confortables.

Avec un rendement du monétaire au plus haut de la décennie, l'ensemble des disponibilités est désormais investi sur des supports monétaires.

#### Perspectives

Nous favoriserons les marchés obligataires en 2023 afin de bénéficier de ce nouveau régime de taux d'intérêt et de rendements désormais au plus haut de la décennie.

Nous abordons les actifs risqués avec plus de prudence, notamment les marchés actions où il conviendra d'opérer une plus grande sélectivité sectorielle et géographique.

Le retour à des rendements largement positifs et le positionnement dans le cycle permettent d'anticiper des performances favorables de la classe d'actifs à moyen terme.

Nous favorisons notamment :

- L'Investment Grade qui offre des rendements les plus élevés de la décennie suite à la tension des taux et l'écartement des spreads
- Le High Yield nécessite désormais une approche très sélective en considérant le meilleur couple fondamentaux / valorisation. Nous privilégions les émetteurs de notation BB qui disposent de marges élevées et qui parviennent à préserver leur rentabilité
- Nous favorisons les secteurs peu cycliques (télécoms) et restons sélectifs sur le secteur immobilier
- Nous privilégions les obligations souveraines d'états cœur notamment indexées sur l'inflation et restons à l'écart des pays émergents.

Nous privilégions les investissements sur la partie courte de la courbe et conservons une durée inférieure à celle du marché obligataire.

Au sein de la poche actions, nous privilégions les thématiques suivantes :

- Des titres bénéficiant de pricing power, capables de couvrir l'inflation sur le coût des intrants,
- Des entreprises dont le momentum des bénéfices reflète la bonne visibilité de leur activité,
- Des entreprises exposées au super cycle d'investissement, notamment dans la transition énergétique,
- Des entreprises susceptibles de bénéficier des plans de relance et de sortir gagnantes structurelles de la crise et/ou capable de tirer profit des mutations fondamentales,
- Renforcer les valeurs exposées au dollar et à moyen terme à l'Asie (plan de relance chinois).

## Performance Annuelle

Sur l'exercice, la SICAV réalise une performance de :

ARARAT	C cap	-17.29 %
ARARAT	D dis	-17.56 % <i>Performance coupon détaché inclus</i>
ARARAT	I	-17.00 %
ARARAT	F	-16.70 %

Le benchmark du fonds réalise une performance de -10.03 % sur cette période.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI CASH Part I	257 255,36	32 252,07
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.125% 22-11-28	100 000,00	
BRITEL 2 3/4 08/30/27	99 568,00	
VODAFONE INTL FINANCING DAC 3.25% 02-03-29	99 400,00	
TENN 1.75% 04-06-27 EMTN	98 700,00	
ALTAREIT 2.875% 02-07-25		90 250,00
BPCE 0.5% 14-01-28 EMTN	90 085,60	
CHROME HOLDCO SAS 3.5% 31-05-28		88 000,00
STEDIN HOLDING NV 0.0% 16-11-26	86 650,00	
UPM KYMMENE OY 0.125% 19-11-28	86 632,00	

## 4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

#### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
  - o Prêts de titres :
  - o Emprunt de titres :
  - o Prises en pensions :
  - o Mises en pensions :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
  - o Change à terme :
  - o Future :
  - o Options :
  - o Swap :

#### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(\*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p><b>Techniques de gestion efficace</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces (*)</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total</b></p>	
<p><b>Instruments financiers dérivés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total</b></p>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Revenus (*)</li> <li>. Autres revenus</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total des revenus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Frais opérationnels directs</li> <li>. Frais opérationnels indirects</li> <li>. Autres frais</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total des frais</b></p>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **REGLEMENTATION SFTR EN EUR**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

## **POLITIQUE DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES**

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. MAM a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés. La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de MAM dans la partie informations réglementaires.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet [www.meeschaert-am.com](http://www.meeschaert-am.com) à la rubrique Informations réglementaires.

## **COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION**

Le Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation établi en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF dans le cadre de la mise en œuvre des commissions de courtage à facturation partagée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, est disponible sur le site de la société de gestion.

## **POLITIQUE DES DROITS DE VOTE**

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Meeschaert Asset Management élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion Tour Maine Montparnasse - 33 avenue du Maine à Paris ou sur le site : [www.meeschaert-am.com](http://www.meeschaert-am.com)

## **INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE**

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 444 855,34 euros d'OPC du groupe MEESCHAERT. Le détail des positions est mentionné dans l'annexe des états financiers.

## **CRITERES RELATIFS AU RESPECT D'OBJECTIFS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)**

En ce qui concerne la prise en compte des critères ISR dans les investissements réalisés, des études sectorielles et thématiques sont réalisées de façon mensuelle, en vue de la définition du périmètre d'investissement ISR. Dans ces documents, les enjeux ISR du secteur sont identifiés, et le profil ESG des entreprises y est décrit. Ces dix études annuelles sont présentées à tous les gérants et enregistrées sur la base de données commune à l'ensemble des équipes de Meeschaert Asset Management.

Meeschaert AM est également signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009.

La politique ESG de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet [www.meeschaert-am.com](http://www.meeschaert-am.com) à la rubrique Informations réglementaires. Elle a été actualisée en 2022 pour répondre précisément à l'article 29 de la loi Energie Climat.

Les informations sur les activités ISR de Meeschaert Asset Management, La politique ESG ainsi que le code de transparence ISR sont rendues disponibles au public sur le site de Meeschaert AM (<https://meeschaert-am.com/>)

## **EMPREINTE CARBONE**

Dans le cadre de la loi Energie Climat (article 29), bien que non soumis à l'obligation de publier un rapport, Meeschaert Asset Management a réalisé en 2022 l'évaluation de l'intensité carbone du portefeuille au 28/02/2022 : 162 tonnes équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires. Celle-ci est comparée à l'intensité carbone de son indice : 221 tonnes équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires.

Ces informations sont disponibles sur le site internet de Meeschaert AM, dans le rapport d'impact du fonds, publié en 2022. Ce rapport présente également des indicateurs sociaux, de gouvernance et liés aux droits humains. De plus, le rapport de gestion ESG, publié semestriellement, intègre un suivi de l'évolution de l'intensité carbone du fonds.

La politique ESG ainsi que le Code de Transparence du fonds explique toute la démarche d'intégration des enjeux climatiques, et plus généralement ESG, dans le fonds.

## **REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE**

### Article 8

La SICAV est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

### **Performances extra-financière**

Au 30/12/2022, en respect des critères de notation de la Société de Gestion, la note ISS ESG globale du portefeuille est de 57 sur une échelle de 0 à 100.

### **Règlement Taxonomie**

L'objectif d'alignement Taxinomie fixé par la Société de Gestion pour ce fonds est de 0%.

La stratégie d'investissement de votre fonds repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion. Seules les obligations des émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers définis dans le prospectus seront éligibles à l'actif du portefeuille. Le taux d'exclusion global du processus de sélection ESG est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire).

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

## **MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

## **PART DES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLE A REFACTION DE 40%**

	<b>Non Eligible</b>	<b>Eligible</b>	<b>Montant Unitaire Total à distribuer</b>
<b>Part D</b>	3,09	2,89	5,98

## **POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION**

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N°2011/61/UE du 8 juin 2011 (dite AIFM), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

### ➤ **Éléments qualitatifs :**

La politique de rémunération est décidée en cohérence avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts à long terme de MAM. Cette politique n'encourage pas une prise de risque susceptible d'excéder le niveau de risque défini par MAM.

Conformément à l'article 319-10 10 du Règlement Général de l'AMF, un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

La rémunération variable reflète des performances durables et conformes à la politique de risques en fonction de l'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs conformément aux plans de rémunérations variables et aux résultats de MAM, liant ainsi de fait, les intérêts des collaborateurs avec ceux de MAM, de ses actionnaires et de ses investisseurs, à court et à moyen terme. Elle vise à reconnaître la performance individuelle voire collective dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte, des résultats mais aussi des comportements pour atteindre ceux-ci selon un référentiel commun à l'ensemble du Groupe Meeschaert. Afin de prévenir tout conflit d'intérêts, la rémunération variable n'est pas directement et uniquement corrélée aux revenus générés.

MAM dispose d'un comité spécialisé en matière de rémunérations composé des 3 personnes suivantes :

- ✓ Le Président du groupe Meeschaert qui est aussi le Président du Conseil de Surveillance de MAM. Il exerce les fonctions de Président du comité de rémunérations de MAM.
- ✓ Le Secrétaire Général du groupe Meeschaert
- ✓ Le Président de la société de gestion MAM.

Le personnel concerné par les dispositions de rémunération correspond à toutes les personnes qui ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds et/ou de la société de gestion : dirigeants, gérants, COO, responsables des fonctions de contrôle et de risques, commerciaux, personnel assimilés par leur niveau de rémunération.

L'attribution individuelle des parts variables de rémunération du personnel identifié est corrélée :

- d'une part, à une évaluation individuelle annuelle formalisée qui prend en compte la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés
- d'autre part, aux résultats de MAM.

En conséquence des principes rappelés ci-dessus, la rémunération variable comporte :

- Une part acquise, ci-après « Part Acquise », qui représente 50% de la rémunération variable ;
- Une part conditionnelle, ci-après « Part Conditionnelle » qui représente également 50% de la rémunération variable et qui est soumise à la réalisation cumulative des quatre conditions suivantes :
  - ✓ Présence.
  - ✓ Performance individuelle.
  - ✓ Résultats de MAM.
  - ✓ Respect des règles, chartes, et codes de déontologie en vigueur dans l'entreprise.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Les modalités de règlement différé des rémunérations variables ne s'appliquent pas lorsque le montant de la rémunération variable attribuée est inférieur ou égal à un seuil fixé à 100 000 euros.

La Part Acquise de la rémunération variable égale à 50% du montant total de la rémunération variable est versée en numéraire au plus tard le 30 avril de l'année N+1.

La Part Conditionnelle est versée en instruments financiers par tiers différé, sur les trois exercices postérieurs à celui de l'attribution.

La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la SGP et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles qu'elle gère et de la personne concernés. Le montant total des rémunérations variables est en général diminué d'une part substantielle lorsque la société de gestion de portefeuille n'est pas bénéficiaire et/ou les portefeuilles qu'elle gère enregistrent des performances financières médiocres en référence à leur indicateur de référence.

Type d'instruments financiers versés : Le personnel identifié recevra du cash indexé sur un panier de fonds MAM représentatifs de la gestion mise en œuvre par la société de gestion dans le cadre de ses activités. Ces fonds seront représentatifs des trois types de gestion actions, obligations et diversifiées.

#### ➤ **Éléments quantitatifs :**

Meeschaert Asset Management en qualité de société de gestion de portefeuille dispose d'un agrément, dans le cadre de la gestion concernant les Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM), conformément à la Directive n°2009/65/CE (Directive OPCVM) et également dans le cadre de la gestion de Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA), conformément à la Directive n°2011/61/UE (Directive AIFM).

Les responsabilités qui incombent à Meeschaert Asset Management dans le cadre de ces deux dispositions sont relativement similaires et Meeschaert Asset Management estime que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relevant de l'administration d'OPCVM ou de fonds d'investissement alternatifs.

Les montants sont en k€ contrairement à d'habitude, c'est ainsi qu'ils nous ont été transmis par le DAF :

MEESCHAERT Asset Management a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2021 les montants suivants :

- Montant total brut des rémunérations fixes versées (excluant les paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant aucun effet incitatif sur la gestion des risques) : 4 007 k€
- Montant total brut des rémunérations variables versées : 1 266 k€.
- Nombre de bénéficiaires : 49.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel du gestionnaire dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de MEESCHAERT Asset Management ne permettent pas une telle identification par fonds ;

Aussi les chiffres ci-dessous présentent le montant agrégé des rémunérations au niveau global de MEESCHAERT Asset Management :

- Montant agrégé des rémunérations des cadres supérieurs : 1 162 k€.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de MEESCHAERT Asset Management dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds dont elle est la société de gestion (excluant les cadres supérieurs) : 2 657 k€

## **AUTRES INFORMATIONS**

Le prospectus de l'OPC et les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Meeschaert Asset Management  
Tour Maine Montparnasse  
33 avenue du Maine  
75755 PARIS Cedex 15

Ou par mail à l'adresse suivante :

[contact-mam@meeschaert.com](mailto:contact-mam@meeschaert.com)

## 5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

@@@CERT-CAC

@@@RAP-SPE

## 6. COMPTES DE L'EXERCICE

**BILAN AU 30/12/2022 en EUR**

**ACTIF**

	30/12/2022	31/12/2021
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>3 623 836,03</b>	<b>3 691 839,58</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>462 983,03</b>	<b>517 783,49</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	462 983,03	517 783,49
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>2 422 532,15</b>	<b>2 644 367,87</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	2 422 532,15	2 644 367,87
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>738 320,85</b>	<b>529 688,22</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	738 320,85	529 688,22
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>		<b>54 123,16</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres		54 123,16
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>218 291,33</b>	<b>53 181,59</b>
Liquidités	218 291,33	53 181,59
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>3 842 127,36</b>	<b>3 799 144,33</b>

## PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	3 928 588,19	3 732 766,71
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	625,77	
Report à nouveau (a)	0,48	
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-129 015,61	39 015,16
Résultat de l'exercice (a,b)	39 537,11	25 182,69
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>3 839 735,94</b>	<b>3 796 964,56</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>2 391,42</b>	<b>2 179,77</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 391,42	2 179,77
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>3 842 127,36</b>	<b>3 799 144,33</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR**

	30/12/2022	31/12/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

**COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR**

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	176,71	
Produits sur actions et valeurs assimilées	11 040,23	4 933,57
Produits sur obligations et valeurs assimilées	45 780,37	43 557,84
Produits sur titres de créances	6 375,00	-530,41
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>63 372,31</b>	<b>47 961,00</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	611,79	813,87
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>611,79</b>	<b>813,87</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>62 760,52</b>	<b>47 147,13</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	26 219,01	22 334,13
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>36 541,51</b>	<b>24 813,00</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	2 995,60	369,69
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>39 537,11</b>	<b>25 182,69</b>

### I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

#### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### **Instruments financiers à terme :**

##### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

#### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net, déduction faite des actions en portefeuille d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013521903 - ARARAT D : Taux de frais maximum de 1.20% TTC

FR0013521929 - ARARAT F : Taux de frais maximum de 0.40% TTC

FR0013521911 - ARARAT I : Taux de frais maximum de 0.80% TTC

FR0013521895 - ARARAT C : Taux de frais maximum de 1.20% TTC

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Action(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Action ARARAT C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARARAT D	Distribution	Distribution (totale ou partielle), et/ou Report (total ou partiel) par décision de la SICAV
Action ARARAT F	Capitalisation	Capitalisation
Action ARARAT I	Capitalisation	Capitalisation

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>3 796 964,56</b>	
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	806 264,33	3 797 491,38
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-94 053,96	-127 034,94
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 326,36	36 824,85
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-127 387,05	-7 268,61
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 206,00	
Frais de transactions	-547,49	-2 560,01
Différences de change	1 615,45	1 290,40
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-579 605,53	73 408,49
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-506 197,04	73 408,49
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-73 408,49	
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-176,24	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	36 541,51	24 813,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>3 839 735,94</b>	<b>3 796 964,56</b>

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 386 989,75	62,16
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	35 542,40	0,93
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>2 422 532,15</b>	<b>63,09</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>		

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	2 422 532,15	63,09						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							218 291,33	5,69
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées					93 772,66	2,44	585 120,29	15,24	1 743 639,20	45,41
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	218 291,33	5,69								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	37 067,13	0,97						
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	2 391,42
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>2 391,42</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-2 391,42</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
<b>Action ARARAT C</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	792,314	714 972,79
Actions rachetées durant l'exercice	-95,372	-94 053,96
Solde net des souscriptions/rachats	696,942	620 918,83
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 605,950	
<b>Action ARARAT D</b>		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	58,166	
<b>Action ARARAT F</b>		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	117,887	
<b>Action ARARAT I</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	10,112	91 291,54
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	10,112	91 291,54
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	158,987	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Action ARARAT C</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Action ARARAT D</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Action ARARAT F</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Action ARARAT I</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
<b>Action ARARAT C</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  11 949,13 1,06
<b>Action ARARAT D</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  559,30 1,06
<b>Action ARARAT F</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  3 826,06 0,35
<b>Action ARARAT I</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  9 884,52 0,71

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			444 855,34
	FR0000981946	MAM EURO HIGH YIELD ESG Part C	91 620,00
	FR0000971806	MAM FLEXIBLE BONDS ESG Part C	71 375,21
	FR0000448987	MAM HUMAN VALUES CI	46 005,00
	FR0000971822	MAM IMPACT GREEN BONDS C	32 186,00
	FR0000970980	MAM OBLI CONVERTIBLES ESG C	32 368,00
	FR0013333549	MAM SUSTAIN USA C	70 443,00
	FR0014009BPI	MAM TARGET 2027 PART C	67 234,83
	FR0000970949	MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS CI	33 623,30
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>444 855,34</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,48	
Résultat	39 537,11	25 182,69
<b>Total</b>	<b>39 537,59</b>	<b>25 182,69</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action ARARAT C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	9 646,98	3 001,79
<b>Total</b>	<b>9 646,98</b>	<b>3 001,79</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action ARARAT D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	347,83	176,24
Report à nouveau de l'exercice	0,30	0,48
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>348,13</b>	<b>176,72</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	58,166	58,166
Distribution unitaire	5,98	3,03
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>6,17</b>	<b>2,20</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action ARARAT F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	14 808,08	12 074,93
<b>Total</b>	<b>14 808,08</b>	<b>12 074,93</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action ARARAT I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	14 734,40	9 929,25
<b>Total</b>	<b>14 734,40</b>	<b>9 929,25</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	625,77	
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-129 015,61	39 015,16
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-128 389,84</b>	<b>39 015,16</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action ARARAT C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-46 477,58	9 754,54
<b>Total</b>	<b>-46 477,58</b>	<b>9 754,54</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action ARARAT D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	625,77	625,77
Capitalisation	-1 677,85	
<b>Total</b>	<b>-1 052,08</b>	<b>625,77</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action ARARAT F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-34 554,28	12 657,09
<b>Total</b>	<b>-34 554,28</b>	<b>12 657,09</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action ARARAT I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-46 305,90	15 977,76
<b>Total</b>	<b>-46 305,90</b>	<b>15 977,76</b>

### 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2021	30/12/2022
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>3 796 964,56</b>	<b>3 839 735,94</b>
<b>Action ARARAT C en EUR</b>		
Actif net	946 071,91	1 382 458,77
Nombre de titres	909,008	1 605,950
Valeur liquidative unitaire	1 040,77	860,83
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	10,73	-28,94
Capitalisation unitaire sur résultat	3,30	6,00
<b>Action ARARAT D en EUR</b>		
Actif net	60 534,33	49 906,81
Nombre de titres	58,166	58,166
Valeur liquidative unitaire	1 040,71	858,00
+/- values nettes unitaire non distribuées	10,75	10,75
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-28,84
Distribution unitaire sur résultat	3,03	5,98
Crédit d'impôt unitaire	0,037	(*)
<b>Action ARARAT F en EUR</b>		
Actif net	1 235 505,73	1 029 132,40
Nombre de titres	117,887	117,887
Valeur liquidative unitaire	10 480,42	8 729,82
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	107,36	-293,11
Capitalisation unitaire sur résultat	102,42	125,61
<b>Action ARARAT I en EUR</b>		
Actif net	1 554 852,59	1 378 237,96
Nombre de titres	148,875	158,987
Valeur liquidative unitaire	10 444,01	8 668,87
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	107,32	-291,25
Capitalisation unitaire sur résultat	66,69	92,67

(\*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ALLIANZ SE-REG	EUR	80	16 072,00	0,42
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	570	16 205,10	0,42
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>32 277,10</b>	<b>0,84</b>
<b>ESPAGNE</b>				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	220	10 681,00	0,28
IBERDROLA SA	EUR	1 130	12 350,90	0,32
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>23 031,90</b>	<b>0,60</b>
<b>FRANCE</b>				
AIR LIQUIDE	EUR	165	21 846,00	0,56
ALSTOM	EUR	410	9 356,20	0,24
AXA	EUR	700	18 238,50	0,47
CAPGEMINI SE	EUR	70	10 916,50	0,29
EDENRED	EUR	300	15 264,00	0,40
ENGIE	EUR	630	8 434,44	0,22
ESSILORLUXOTTICA	EUR	160	27 072,00	0,70
L'OREAL	EUR	55	18 348,00	0,47
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	50	33 995,00	0,89
MICHELIN (CGDE)	EUR	640	16 630,40	0,44
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	160	20 915,20	0,55
SEB	EUR	190	14 867,50	0,39
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	952	22 848,00	0,60
VINCI SA	EUR	110	10 261,90	0,26
VOLTALIA	EUR	686	11 703,16	0,31
WORLDLINE SA	EUR	460	16 803,80	0,44
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>277 500,60</b>	<b>7,23</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ASML HOLDING NV	EUR	80	40 304,00	1,05
STELLANTIS NV	EUR	1 200	15 916,80	0,41
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>56 220,80</b>	<b>1,46</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
LINDE PLC	EUR	70	21 381,50	0,56
RELX PLC	EUR	600	15 504,00	0,40
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>36 885,50</b>	<b>0,96</b>
<b>SUISSE</b>				
GEBERIT NOM.	CHF	15	6 634,00	0,18
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	65	19 175,89	0,50
SIKA AG-REG	CHF	50	11 257,24	0,29
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>37 067,13</b>	<b>0,97</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>462 983,03</b>	<b>12,06</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>462 983,03</b>	<b>12,06</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
LBBW 0.375% 21-02-31 EMTN	EUR	100 000	72 761,66	1,89
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>72 761,66</b>	<b>1,89</b>
<b>ESPAGNE</b>				
CAIXABANK 0.5% 09-02-29 EMTN	EUR	100 000	81 340,82	2,12
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.125% 22-11-28	EUR	100 000	98 304,59	2,56
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>179 645,41</b>	<b>4,68</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
AT AND T INC 2.35% 05-09-29	EUR	100 000	91 031,04	2,37
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>91 031,04</b>	<b>2,37</b>
<b>FINLANDE</b>				
UPM KYMMENE OY 0.125% 19-11-28	EUR	100 000	80 815,41	2,10
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>80 815,41</b>	<b>2,10</b>
<b>FRANCE</b>				
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.1% 08-10-27	EUR	100 000	84 665,34	2,20
BPCE 0.5% 14-01-28 EMTN	EUR	100 000	85 828,43	2,24
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.25% 11-06-29	EUR	100 000	85 589,48	2,23
CSSE FED 2.125% 12-09-26 EMTN	EUR	100 000	93 886,88	2,44
FAURECIA 2.375% 15-06-29	EUR	100 000	75 824,75	1,98
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SA 6.375% PERP	EUR	100 000	105 630,47	2,75
HIME SARLU 0.625% 16-09-28	EUR	100 000	78 425,64	2,04
HOLDING INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT 1.625% 18-09-29	EUR	100 000	82 480,37	2,14
ILIAD 1.875% 25-04-25	EUR	100 000	93 772,66	2,44
WORLDLINE ZCP 30-07-26 CV	EUR	400	35 542,40	0,93
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>821 646,42</b>	<b>21,39</b>
<b>IRLANDE</b>				
SMURFIT KAPPA TREASURY ULC 0.5% 22-09-29	EUR	100 000	77 717,10	2,02
VODAFONE INTL FINANCING DAC 3.25% 02-03-29	EUR	100 000	96 913,43	2,53
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>174 630,53</b>	<b>4,55</b>
<b>ITALIE</b>				
ERG 0.875% 15-09-31 EMTN	EUR	100 000	74 552,70	1,95
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>74 552,70</b>	<b>1,95</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
DANFOSS FINANCE I BV 0.375% 28-10-28	EUR	100 000	80 566,84	2,10
SBB TREASURY OYJ 0.75% 14-12-28	EUR	100 000	64 317,60	1,68
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>144 884,44</b>	<b>3,78</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
DIGITAL DUTCH FINCO BV 1.0% 15-01-32	EUR	200 000	141 765,25	3,69
FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES NV 4.5% 07-07-28	EUR	100 000	102 208,68	2,66
IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	EUR	100 000	86 423,51	2,25
SIGNIFY NV EX PHILIPS LIGHTING NEW 2.375% 11-05-27	EUR	100 000	95 496,12	2,49
STEDIN HOLDING NV 0.0% 16-11-26	EUR	100 000	86 993,50	2,27
TENN 1.75% 04-06-27 EMTN	EUR	100 000	93 006,73	2,42
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>605 893,79</b>	<b>15,78</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ROYAUME-UNI</b>				
BRITEL 2 3/4 08/30/27	EUR	100 000	95 529,32	2,49
NATL GRID 0.25% 01-09-28 EMTN	EUR	100 000	81 141,43	2,11
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>176 670,75</b>	<b>4,60</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>2 422 532,15</b>	<b>63,09</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>2 422 532,15</b>	<b>63,09</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
GemAsia I	EUR	590	67 637,60	1,76
MAM EURO HIGH YIELD ESG Part C	EUR	3 000	91 620,00	2,39
MAM FLEXIBLE BONDS ESG Part C	EUR	19	71 375,21	1,86
MAM HUMAN VALUES CI	EUR	1 500	46 005,00	1,20
MAM IMPACT GREEN BONDS C	EUR	700	32 186,00	0,84
MAM OBLI CONVERTIBLES ESG C	EUR	20	32 368,00	0,84
MAM SUSTAIN USA C	EUR	2 700	70 443,00	1,83
MAM TARGET 2027 PART C	EUR	663	67 234,83	1,75
MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS CI	EUR	830	33 623,30	0,88
OSTRUM SRI CASH Part I	EUR	21	225 827,91	5,88
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>738 320,85</b>	<b>19,23</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>738 320,85</b>	<b>19,23</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>738 320,85</b>	<b>19,23</b>
<b>Dettes</b>			<b>-2 391,42</b>	<b>-0,07</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>218 291,33</b>	<b>5,69</b>
<b>Actif net</b>			<b>3 839 735,94</b>	<b>100,00</b>

Action ARARAT D	EUR	58,166	858,00
Action ARARAT F	EUR	117,887	8 729,82
Action ARARAT I	EUR	158,987	8 668,87
Action ARARAT C	EUR	1 605,950	860,83

## COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action ARARAT D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	179,73	EUR	3,09	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	168,10	EUR	2,89	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
<b>TOTAL</b>	<b>347,83</b>	<b>EUR</b>	<b>5,98</b>	<b>EUR</b>

## 7. ANNEXE(S)

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

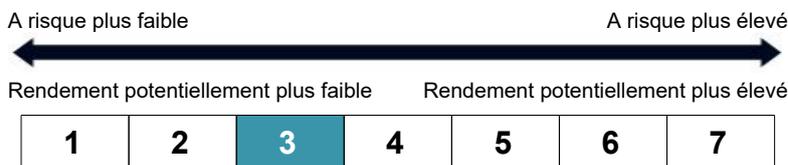
**ARARAT**

Code ISIN : FR0013521929 Action F

**OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

**ARARAT a pour objectif de gestion** sur l'horizon de placement recommandé, la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à la performance de l'indicateur composite composé de 80 % de ICE BofAML 3-5 Year Euro Government Index et de 20 % de l'Euro Stoxx Net Total Return à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en œuvre une stratégie ISR. Les différentes composantes de l'indicateur de référence s'entendent dividendes/coupons réinvestis. La Sicav n'est pas gérée par rapport à cet indice de référence mais des comparaisons avec cet indice composite restent cependant possibles à long terme. La stratégie d'investissement repose en amont de l'analyse financière sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-class » et d'intégration positive. Effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés intégrant notamment la contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD), elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de Meeschaert Asset Management. Pour élargir le périmètre investissable, une démarche d' « Intégration Positive » vise à sélectionner les entreprises de petite ou moyenne capitalisation, dont l'activité apporte selon notre analyse une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale et répondant aux mêmes contraintes que pour les autres valeurs sélectionnées, en termes de notation ESG et d'exclusion. La SICAV pratique une première démarche d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans l'armement, les jeux d'argent, la pornographie, le tabac, l'alcool, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, le fonds applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. La démarche d'analyse se poursuit par une approche quantitative : Pour la partie obligataire de la Sicav en fonction des critères suivants : score ESG Sustainalytics (Total ESG Risk Rating <= à 35) (échelle de notation allant de 0 à 100) et niveau de controverses Sustainalytics (niveau de controverse < à 4 (échelle allant de 1 à 5). La sélection se porte ensuite sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) (ex : respect des droits de l'homme, droits fondamentaux du travail, gestion des émissions de gaz à effet de serre...), sociaux (exemple : formation et gestion des compétences...) et de gouvernance (ex : indépendance du conseil d'administration, classements des niveaux de corruption des différents pays...). Au delà des critères d'analyse extra financiers présentés ci-dessus, le Fonds sélectionnera des entreprises contribuant à la réalisation des ODD et plus spécifiquement aux Objectifs de Développement Durable n° 3 (accès à la santé), n°4 (éducation), n°5 (égalité entre les sexes) et n°13 (lutte contre le changement climatique). Ces principes sont complétés par une analyse interne réalisée par Meeschaert Asset Management qui en détaille la logique économique et qui en précise les enjeux éthiques et de développement durable. Seules les sociétés ayant le meilleur comportement sur la base de ces critères selon l'analyse de la société de gestion sont incluses dans l'univers d'investissement final. Le reste de l'univers après exclusion est analysé qualitativement de façon approfondie, afin de classer les entreprises en fonction de leurs contributions aux ODD et de leurs évaluations ESG. Les obligations « Green bond » et « Social Bond », font l'objet d'une analyse spécifique prenant notamment en compte le respect des Green et Social Bond Principles. A titre indicatif, au maximum 80% de l'ensemble des entreprises analysées tous secteurs confondus sont finalement éligibles et donc intégrées au périmètre d'investissement de la SICAV. Au global, le taux d'exclusion par rapport à l'univers de départ sera supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds doit être supérieure à 90% (hors liquidités détenues à titre accessoire). Le portefeuille sera composé d'au moins 30% d'actifs autres que les titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG. Concernant l'investissement sur les OPC limité à 20% de l'actif net, le fonds pourra investir dans des fonds ISR de Meeschaert Asset Management ayant une stratégie ESG assez proche. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Le fonds ne bénéficie pas du label ISR. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ». L'analyse financière est basée sur une gestion de convictions, sans a priori de style, ni de taille, ni de répartition entre segments d'émetteurs publics et privés. Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 25% de l'actif net. L'exposition au risque actions de la SICAV ne dépassera en tout état de cause pas 40 % de l'actif net de la SICAV. La SICAV pourra investir dans des titres cotés hors euro dans la limite de 20%, limitant ainsi le risque total de change à 20% de l'actif net. La répartition sectorielle et géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. La sicav privilégie en général les titres de sociétés de pays de l'OCDE, mais pourra à titre de diversification être exposé sur toutes les zones géographiques et sur toutes les capitalisations boursières (avec 20% maximum de l'actif net en petites capitalisations). La Sicav peut investir entre 50% et 100% de son actif net, en produits de taux libellés en euro (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles mixtes ou obligataires et titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés) sans privilégier de zone géographique a priori. Les obligations convertibles sont limitées à 50% de l'actif net. Les produits de taux pourront être investis en titres à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield" dans la limite de 25%. Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. La Sicav peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 50% de son actif net. La SICAV pourra investir dans des obligations contingentes convertibles dans la limite de 20%. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de pouvoir couvrir le portefeuille aux risques taux, actions, crédit ou change sans rechercher de surexposition. **Durée de placement recommandée** : Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans. Les revenus sont capitalisés ou distribués selon l'option choisie (actions C, D, I, ou F). Les plus-values nettes réalisées sont capitalisées (actions C, I ou F), capitalisées, distribuées ou reportées sur décision de la société de gestion (actions D). Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez CACEIS BANK avant 12 heures pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculé sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne.

**PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT**



Les données historiques utilisées pour l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV. La catégorie de risque affichée et le classement du fonds ne sont pas garantis, ils peuvent évoluer dans le temps. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque de cette SICAV est 3, il reflète principalement l'exposition potentielle aux risques taux et actions. Les principaux risques de la SICAV non pris en compte par l'indicateur sont : **Risque de crédit**: Risque que le cours du titre baisse suite à la dégradation de la santé financière de l'émetteur et/ou d'une émission qui augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis à vis de l'investisseur. Ce risque est dû notamment à l'investissement jusqu'à 25% de l'actif net en titres à caractère spéculatif de notation "High Yield" ou non notées pouvant avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de la SICAV.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

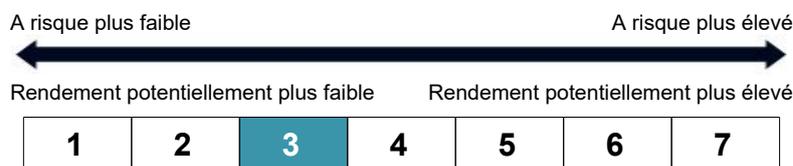
**ARARAT**

Code ISIN : FR0013521911 Action I

**OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

**ARARAT a pour objectif de gestion** sur l'horizon de placement recommandé, la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à la performance de l'indicateur composite composé de 80 % de ICE BofAML 3-5 Year Euro Government Index et de 20 % de l'Euro Stoxx Net Total Return à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en œuvre une stratégie ISR. Les différentes composantes de l'indicateur de référence s'entendent dividendes/coupons réinvestis. La Sicav n'est pas gérée par rapport à cet indice de référence mais des comparaisons avec cet indice composite restent cependant possibles à long terme. La stratégie d'investissement repose en amont de l'analyse financière sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-class » et d'intégration positive. Effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés intégrant notamment la contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD), elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de Meeschaert Asset Management. Pour élargir le périmètre investissable, une démarche d' « Intégration Positive » vise à sélectionner les entreprises de petite ou moyenne capitalisation, dont l'activité apporte selon notre analyse une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale et répondant aux mêmes contraintes que pour les autres valeurs sélectionnées, en termes de notation ESG et d'exclusion. La SICAV pratique une première démarche d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans l'armement, les jeux d'argent, la pornographie, le tabac, l'alcool, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, le fonds applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. La démarche d'analyse se poursuit par une approche quantitative : Pour la partie obligataire de la Sicav en fonction des critères suivants : score ESG Sustainalytics (Total ESG Risk Rating <= à 35) (échelle de notation allant de 0 à 100) et niveau de controverses Sustainalytics (niveau de controverse < à 4 (échelle allant de 1 à 5)). La sélection se porte ensuite sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) (ex : respect des droits de l'homme, droits fondamentaux du travail, gestion des émissions de gaz à effet de serre...), sociaux (exemple : formation et gestion des compétences...) et de gouvernance (ex : indépendance du conseil d'administration, classements des niveaux de corruption des différents pays...). Au delà des critères d'analyse extra financiers présentés ci-dessus, le Fonds sélectionnera des entreprises contribuant à la réalisation des ODD et plus spécifiquement aux Objectifs de Développement Durable n° 3 (accès à la santé), n°4 (éducation), n°5 (égalité entre les sexes) et n°13 (lutte contre le changement climatique). Ces principes sont complétés par une analyse interne réalisée par Meeschaert Asset Management qui en détaille la logique économique et qui en précise les enjeux éthiques et de développement durable. Seules les sociétés ayant le meilleur comportement sur la base de ces critères selon l'analyse de la société de gestion sont incluses dans l'univers d'investissement final. Le reste de l'univers après exclusion est analysé qualitativement de façon approfondie, afin de classer les entreprises en fonction de leurs contributions aux ODD et de leurs évaluations ESG. Les obligations « Green bond » et « Social Bond », font l'objet d'une analyse spécifique prenant notamment en compte le respect des Green et Social Bond Principles. A titre indicatif, au maximum 80% de l'ensemble des entreprises analysées tous secteurs confondus sont finalement éligibles et donc intégrées au périmètre d'investissement de la SICAV. Au global, le taux d'exclusion par rapport à l'univers de départ sera supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds doit être supérieure à 90% (hors liquidités détenues à titre accessoire). Le portefeuille sera composé d'au moins 30% d'actifs autres que les titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG. Concernant l'investissement sur les OPC limité à 20% de l'actif net, le fonds pourra investir dans des fonds ISR de Meeschaert Asset Management ayant une stratégie ESG assez proche. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Le fonds ne bénéficie pas du label ISR. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ». L'analyse financière est basée sur une gestion de convictions, sans a priori de style, ni de taille, ni de répartition entre segments d'émetteurs publics et privés. Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 25% de l'actif net. L'exposition au risque actions de la SICAV ne dépassera en tout état de cause pas 40 % de l'actif net de la SICAV. La SICAV pourra investir dans des titres cotés hors euro dans la limite de 20%, limitant ainsi le risque total de change à 20% de l'actif net. La répartition sectorielle et géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. La sicav privilégie en général les titres de sociétés de pays de l'OCDE, mais pourra à titre de diversification être exposé sur toutes les zones géographiques et sur toutes les capitalisations boursières (avec 20% maximum de l'actif net en petites capitalisations). La Sicav peut investir entre 50% et 100% de son actif net, en produits de taux libellés en euro (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles mixtes ou obligataires et titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés) sans privilégier de zone géographique a priori. Les obligations convertibles sont limitées à 50% de l'actif net. Les produits de taux pourront être investis en titres à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield" dans la limite de 25%. Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. La Sicav peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 50% de son actif net. La SICAV pourra investir dans des obligations contingentes convertibles dans la limite de 20%. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de pouvoir couvrir le portefeuille aux risques taux, actions, crédit ou change sans rechercher de surexposition. **Durée de placement recommandée** : Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans. Les revenus sont capitalisés ou distribués selon l'option choisie (actions C, D, I, ou F). Les plus-values nettes réalisées sont capitalisées (actions C, I ou F), capitalisées, distribuées ou reportées sur décision de la société de gestion (actions D). Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez CACEIS BANK avant 12 heures pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculé sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne.

**PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT**



Les données historiques utilisées pour l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV. La catégorie de risque affichée et le classement du fonds ne sont pas garantis, ils peuvent évoluer dans le temps. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque de cette SICAV est 3, il reflète principalement l'exposition potentielle aux risques taux et actions. Les principaux risques de la SICAV non pris en compte par l'indicateur sont : **Risque de crédit**: Risque que le cours du titre baisse suite à la dégradation de la santé financière de l'émetteur et/ou d'une émission qui augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis à vis de l'investisseur. Ce risque est dû notamment à l'investissement jusqu'à 25% de l'actif net en titres à caractère spéculatif de notation "High Yield" ou non notées pouvant avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de la SICAV.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

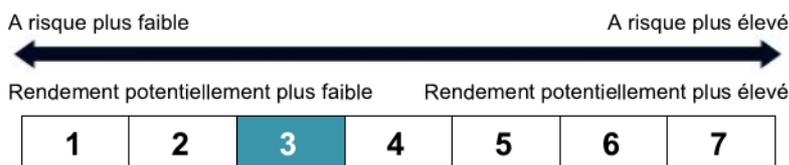
**ARARAT**

Code ISIN : FR0013521929 Action F

**OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

**ARARAT a pour objectif de gestion** sur l'horizon de placement recommandé, la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à la performance de l'indicateur composite composé de 80 % de ICE BofAML 3-5 Year Euro Government Index et de 20 % de l'Euro Stoxx Net Total Return à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en œuvre une stratégie ISR. Les différentes composantes de l'indicateur de référence s'entendent dividendes/coupons réinvestis. La Sicav n'est pas gérée par rapport à cet indice de référence mais des comparaisons avec cet indice composite restent cependant possibles à long terme. La stratégie d'investissement repose en amont de l'analyse financière sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-class » et d'intégration positive. Effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés intégrant notamment la contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD), elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de Meeschaert Asset Management. Pour élargir le périmètre investissable, une démarche d' « Intégration Positive » vise à sélectionner les entreprises de petite ou moyenne capitalisation, dont l'activité apporte selon notre analyse une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale et répondant aux mêmes contraintes que pour les autres valeurs sélectionnées, en termes de notation ESG et d'exclusion. La SICAV pratique une première démarche d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans l'armement, les jeux d'argent, la pornographie, le tabac, l'alcool, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, le fonds applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. La démarche d'analyse se poursuit par une approche quantitative : Pour la partie obligataire de la Sicav en fonction des critères suivants : score ESG Sustainalytics (Total ESG Risk Rating <= à 35) (échelle de notation allant de 0 à 100) et niveau de controverses Sustainalytics (niveau de controverse < 4 (échelle allant de 1 à 5)). La sélection se porte ensuite sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) (ex : respect des droits de l'homme, droits fondamentaux du travail, gestion des émissions de gaz à effet de serre...), sociaux (exemple : formation et gestion des compétences...) et de gouvernance (ex : indépendance du conseil d'administration, classements des niveaux de corruption des différents pays...). Au delà des critères d'analyse extra financiers présentés ci-dessus, le Fonds sélectionnera des entreprises contribuant à la réalisation des ODD et plus spécifiquement aux Objectifs de Développement Durable n° 3 (accès à la santé), n°4 (éducation), n°5 (égalité entre les sexes) et n°13 (lutte contre le changement climatique). Ces principes sont complétés par une analyse interne réalisée par Meeschaert Asset Management qui en détaille la logique économique et qui en précise les enjeux éthiques et de développement durable. Seules les sociétés ayant le meilleur comportement sur la base de ces critères selon l'analyse de la société de gestion sont incluses dans l'univers d'investissement final.. Le reste de l'univers après exclusion est analysé qualitativement de façon approfondie, afin de classer les entreprises en fonction de leurs contributions aux ODD et de leurs évaluations ESG. Les obligations « Green bond » et « Social Bond », font l'objet d'une analyse spécifique prenant notamment en compte le respect des Green et Social Bond Principles. A titre indicatif, au maximum 80% de l'ensemble des entreprises analysées tous secteurs confondus sont finalement éligibles et donc intégrées au périmètre d'investissement de la SICAV. Au global, le taux d'exclusion par rapport à l'univers de départ sera supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds doit être supérieure à 90% (hors liquidités détenues à titre accessoire). Le portefeuille sera composé d'au moins 30% d'actifs autres que les titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG. Concernant l'investissement sur les OPC limité à 20% de l'actif net, le fonds pourra investir dans des fonds ISR de Meeschaert Asset Management ayant une stratégie ESG assez proche. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Le fonds ne bénéficie pas du label ISR. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours à des OPC «Monétaires ». L'analyse financière est basée sur une gestion de convictions, sans a priori de style, ni de taille, ni de répartition entre segments d'émetteurs publics et privés. Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 25% de l'actif net. L'exposition au risque actions de la SICAV ne dépassera en tout état de cause pas 40 % de l'actif net de la SICAV . La SICAV pourra investir dans des titres cotés hors euro dans la limite de 20%, limitant ainsi le risque total de change à 20% de l'actif net. La répartition sectorielle et géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. La sicav privilégie en général les titres de sociétés de pays de l'OCDE, mais pourra à titre de diversification être exposé sur toutes les zones géographiques et sur toutes les capitalisations boursières (avec 20% maximum de l'actif net en petites capitalisations). La Sicav peut investir entre 50% et 100% de son actif net, en produits de taux libellés en euro (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles mixtes ou obligataires et titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés) sans privilégier de zone géographique a priori. Les obligations convertibles sont limitées à 50% de l'actif net. Les produits de taux pourront être investis en titres à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield" dans la limite de 25%. Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. La Sicav peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 50% de son actif net. La SICAV pourra investir dans des obligations contingentes convertibles dans la limite de 20%. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de pouvoir couvrir le portefeuille aux risques taux, actions, crédit ou change sans rechercher de surexposition. **Durée de placement recommandée** : Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans. Les revenus sont capitalisés ou distribués selon l'option choisie (actions C, D, I, ou F). Les plus-values nettes réalisées sont capitalisées (actions C, I ou F), capitalisées, distribuées ou reportées sur décision de la société de gestion (actions D ). Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez CACEIS BANK avant 12 heures pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculé sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne.

**PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT**



Les données historiques utilisées pour l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV. La catégorie de risque affichée et le classement du fonds ne sont pas garantis, ils peuvent évoluer dans le temps. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque de cette SICAV est 3, il reflète principalement l'exposition potentielle aux risques taux et actions. Les principaux risques de la SICAV non pris en compte par l'indicateur sont : **Risque de crédit**: Risque que le cours du titre baisse suite à la dégradation de la santé financière de l'émetteur et/ou d'une émission qui augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis à vis de l'investisseur. Ce risque est dû notamment à l'investissement jusqu'à 25% de l'actif net en titres à caractère spéculatif de notation "High Yield" ou non notées pouvant avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de la SICAV.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

**Dénomination du produit :**

ARARAT (le « Fonds »)

**Identifiant d'entité juridique :**

969500Y41MNEOV6KFX06

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 5% d'investissements durables <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : %	<input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

### Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Notre approche consiste à intégrer, dans le processus de sélection des entreprises, des critères environnementaux et sociaux. Ceux-ci vont influencer les notations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) qui viennent réduire l'univers d'investissement initial. La dimension environnementale intègre la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau et des déchets, l'analyse de cycle de vie des produits et les pollutions. La dimension sociale intègre les enjeux sociaux et sociétaux. Parmi les enjeux sociaux, on retrouve la gestion des conditions de travail, le bien-être des collaborateurs, le dialogue social, les compétences des salariés, la gestion des restructurations. Parmi les enjeux sociétaux, on retrouve le respect des droits de l'Homme, les relations avec les communautés locales, la gestion de la chaîne de valeur (amont et aval), l'éthique des affaires.

### Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

#### Dans le domaine environnemental, voici les critères utilisés et indicateurs associés :

- politiques : existence d'engagement formalisés intégrant les éléments de la dimension environnementale, dotés de plans d'actions et d'objectifs chiffrés et datés, niveau d'ambition des objectifs
- responsabilités : identification des personnes et organes responsables de la mise en œuvre et de la supervision de la politique
- moyens : budget d'investissement, R&D, système de gestion environnemental, formation des équipes, déploiement opérationnel interne, intégration des exigences dans les relations avec les fournisseurs
- résultats : communication sur les résultats, évolution des ratios et suivi des indicateurs présentés dans les plans d'actions (émissions de GES en absolu, en tendance, production de déchets et part des déchets valorisés, consommation d'eau, d'énergie ...)
- impact environnemental des produits : analyse du cycle de vie, contribution positive ou négative de l'activité

### **Dans le domaine social, voici les critères utilisés et indicateurs associés :**

- politiques : existence d'engagement formalisés intégrant les éléments de la dimension sociale, dotés de plans d'actions et d'objectifs chiffrés et datés, niveau d'ambition des objectifs
- responsabilités : identification des personnes et organes responsables de la mise en œuvre et de la supervision de la politique
- moyens : budget d'investissement, système de gestion des conditions de travail, formation des équipes, déploiement opérationnel interne, intégration des exigences dans les relations avec les fournisseurs), système de gestion des restructurations
- résultats : communication sur les résultats, évolution des ratios et suivi des indicateurs présentés dans les plans d'actions (taux de personnel couvert par des accords collectifs, absentéisme, turnover, accidentologie, taux d'employés formés et nombre d'heures formation, association des collaborateurs au capital)
- impact social des produits : valeur ajoutée sociale de l'activité démontrant un impact social pour les clients, les communautés locales (accessibilité des produits), la société (préservation de la santé)

### **Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?**

Le produit financier entend partiellement réaliser des investissements durables en évaluant la contribution positive des entreprises sur l'environnement et la société à travers des évaluations d'impact développées en interne par Meeschaert AM pour les fonds article 9 : Score Best practices, Solution sociale, Solution Environnementale, Best Effort, Best Performance.

Les méthodologies de ces évaluations d'impact sont susceptibles d'évoluer au cours du temps pour prendre en compte la disponibilité des données, les préconisations des régulateurs ou les bonnes pratiques de place.

### **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuisent pas de manière significative à un quelconque objectif environnemental ou social (DNSH), le fonds applique des exclusions sectorielles. Ainsi, la politique de charbon définie par Meeschaert AM pour l'ensemble de ses fonds s'y applique. Cela permet d'exclure les entreprises qui sont impliquées dans ce secteur d'activité sans avoir un plan de sortie en accord avec les exigences scientifiques. Le fonds pratique notamment une étape d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (plus de 5% du chiffre d'affaires) concerne l'alcool, l'armement, les jeux d'argent, les OGM alimentaires ou les pesticides, la pornographie ou le tabac.

Par ailleurs, pour renforcer l'alignement au principe DNSH, Meeschaert AM réalise un suivi des controverses en s'appuyant sur son prestataire Sustainalytics. Les entreprises exposées à des controverses graves, de niveau 4 et 5, sont ainsi systématiquement exclues. Les entreprises exposées à des controverses de niveau plus bas (0 à 3) sont en revanche soumises à une analyse ESG approfondies.

En effet, l'application du principe DNSH est garantie aussi grâce à une stratégie d'investissement qui repose, en amont de l'analyse financière, sur la sélection de valeurs éligibles pour le fonds dans une démarche « best-in-class ». Cette démarche s'appuie sur une analyse ESG des entreprises dont l'objectif est de garantir que le fonds n'investit que dans les entreprises qui maîtrisent leurs impacts environnementaux et sociaux.

De plus, pour définir un investissement durable dans le cadre de la réglementation SFDR, Meeschaert AM réalise un suivi des 14 principaux PAI (Principle Adverse Impact).

### **• Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Pour prouver le principe de DNSH et définir un investissement durable, Meeschaert AM prend en compte les 14 PAI obligatoires à travers les scores d'impact, l'analyse ESG, la gestion des controverses ainsi que les politiques d'exclusions sectorielles et normatives. Pour renforcer notre méthodologie de prise en compte des incidences négatives, des seuils ont été définis lorsque cela était possible, complétés par des engagements. La stratégie de prise en compte de ces PAI est abordée en détail à la question 2.

### **Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

À travers la prise en compte des 14 PAI obligatoires, et notamment l'utilisation des 2 PAI suivants, les investissements de ce produit financier sont conformes aux principes cités :

- Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



**Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Oui

Non

Ce produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité à travers :

#### **PILIER CLIMAT & ENVIRONNEMENT**

Les émissions de gaz à effet de serre scope 1, 2 et 3 sont prises en compte dans l'analyse ESG. Ces données brutes permettent in fine d'estimer la température de nos portefeuilles.

L'empreinte carbone (en teqCO<sub>2</sub> / million d'euros de chiffre d'affaires) est prise en compte dans l'analyse ESG.

L'intensité carbone moyenne pondérée (en teqCO<sub>2</sub>), prise en compte dans les analyses ESG et dans le suivi des indicateurs ESG.

L'exposition aux énergies fossiles est prise en compte dans les analyses ESG. Cette thématique est aussi le sujet d'engagement actionnarial auprès de participations. Elle motive aussi directement la politique interne de sortie du charbon.

La part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable, prise en compte dans l'analyse ESG.

La consommation d'énergie est prise en compte dans l'analyse ESG.

L'impact sur la biodiversité, pris en compte dans l'analyse ESG et le suivi des indicateurs ESG.

La consommation d'eau est prise en compte dans les analyses ESG.

Les tonnes de déchets dangereux, pris en compte dans l'analyse ESG.

#### **PILIER SOCIAL, RESSOURCES HUMAINES, RESPECT DES DROITS DONT DROITS HUMAINS**

La diversité au sein des conseils des entreprises en % de femmes est pris en compte lors des analyses ESG. De surcroit, l'engagement de Meeschaert est de voter en ce sens lors des assemblées générales.

La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies est prise en compte dans les analyses ESG et le suivi des controverses.

L'écart de rémunérations femmes / hommes est pris en compte dans nos analyses ESG.

L'exposition aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions) est le sujet d'une politique d'exclusion.



**Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?**

Le produit financier met en oeuvre une stratégie financière axée sur l'investissement en actions et obligations, et qui prend également en compte des critères extra-financiers. Le produit financier intègre de façon systématique une approche extra financière en amont de la sélection d'investissement.

**La stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

### **Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?**

Les éléments contraignants de l'approche extra-financière pour sélectionner les investissements sont les suivants :  
Exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans l'armement, les jeux d'argent, la pornographie, le tabac, l'alcool, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, le fonds applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon.

Puis, pour les obligations :

La démarche d'analyse s'effectue en fonction des critères suivants : score ESG Sustainalytics (Total ESG Risk Rating <= à 35) (échelle de notation allant de 0 à 100) et niveau de controverses Sustainalytics (niveau de controverse <à 4 (échelle allant de 1 à 5).

Pour les actions :

Une approche quantitative permet d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes. Les deux derniers déciles sont ainsi de facto éliminés (sont exclus les 20 % des titres ayant les notations les plus faibles). Dans un second temps, le reste du secteur est analysé qualitativement de façon approfondie, afin de classer les entreprises en fonction de leurs approches et de leurs évaluations ESG. Plus le secteur sera considéré comme sensible au niveau social et environnemental, et plus le degré de sélectivité sera exigeant. L'équipe ISR complète son analyse par la veille sur les controverses et les actions correctrices mises en place.

### **Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement ?**

Le taux d'exclusion du processus de sélection ESG de l'univers des émetteurs privés hors indice est en permanence supérieur à 20%.

### **Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ?**

La politique mise en place pour évaluer les bonnes pratiques de gouvernance se situe à deux niveaux :

1 / Le critère de bonne gouvernance intégré dans les critères qui définissent l'investissement durable

Une première phase d'exclusion catégorique basée sur les notes Gouvernance d'ISS et de Gaia. En doublant les fournisseurs de données, nous étendons la couverture de valeurs analysées. De plus, Gaia divulgue de plus amples informations sur les petites capitalisations et complète le champ d'analyse d'ISS. S'applique alors des seuils d'exclusion : (i) Pour les entreprises qui ne sont analysées que sur ISS : le seuil d'exclusion est fixé au score Gouvernance de 1,3/4. Les entreprises qui n'atteignent pas cette note sont strictement exclues du périmètre d'investissement. (ii) Pour les entreprises qui ne sont analysées que sur Gaia : le seuil d'exclusion fixé est le même que pour ISS et concerne les entreprises qui ont un score de Gouvernance inférieur à 33/100. (iii) Pour les entreprises analysées sur ISS et sur Gaia : on préférera la notation de Gaia pour les entreprises dont la capitalisation serait inférieure à 1 milliard EUR et la notation d'ISS pour les entreprises dont la capitalisation serait supérieure à ce seuil. Le seuil d'exclusion qui s'applique alors est celui précisé plus haut pour le fournisseur correspondant. (iv) Pour les entreprises qui ne sont pas couvertes par les fournisseurs de données, une analyse qualitative ESG est menée par l'équipe ISR.

2 / Le critère de gouvernance dans les critères d'analyse ESG

Il s'agit d'une analyse qualitative des valeurs ciblées, spécifiquement focalisée sur les aspects suivants : (i) L'indépendance et la parité du Conseil d'Administration (Pour le Président : fonction séparée de celle de directeur général, indépendance quant aux activités exécutives de l'entreprise, indépendance dans l'actionnariat / Pour le directoire : compétence et expérience des membres, indépendance exécutive et actionnariale, parité / Pour les comités : indépendance des membres des comités, existence de comités spécialisés en lien avec l'activité de l'entreprise). (ii) La démocratie actionnariale : respect du principe « une action, une voix. (iii) Transparence dans la politique de rémunération de l'entreprise : salaire du directeur général divulgué, rapport de différence acceptable entre le salaire du directeur général et celui des employés, la rémunération variable indexée sur la performance d'indicateurs extra-financiers fiables et ambitieux. (iv) Equilibre des instances de gouvernance : équilibre des pouvoirs et des relations entre les comités spécialisés, positionnement de l'équipe de suivi des risques. (v) Niveau de maturité de la RSE : intégration dans les instances de gouvernance, plan stratégique chiffré et daté, élaboration d'une matrice de matérialité.

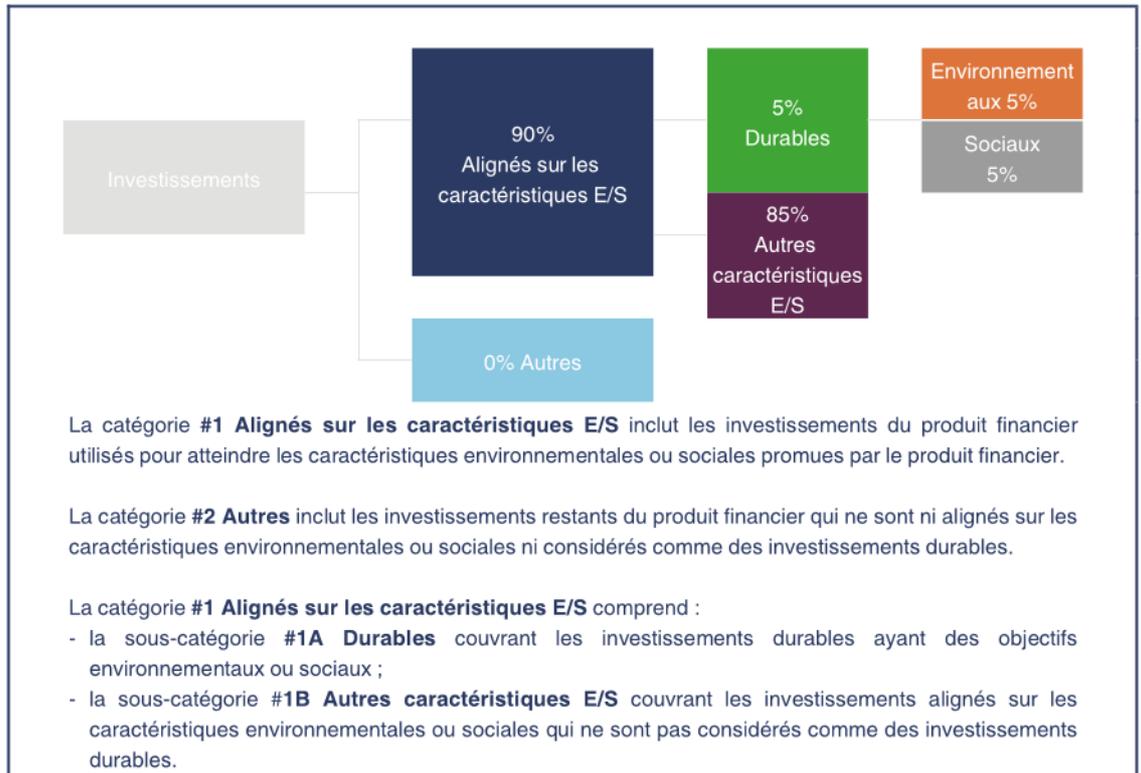
Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.



### Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

La répartition des actifs prévue pour ce produit financier est la suivante : le % des actifs en portefeuille alignés avec les caractéristiques E/S est d'au moins 90%.

**L'allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques. Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage : **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ; **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



L'allocation d'actifs est susceptible d'évoluer au fil du temps et les pourcentages doivent être considérés comme des moyennes calculées sur de longues périodes. Les calculs peuvent reposer sur des données incomplètes ou parcellaires de la société ou de tiers.

### Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

L'utilisation de produits dérivés à des fins de couverture du risque n'a pas d'impact négatif sur les caractéristiques E/S promues par le produit financier.



### Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Il n'est toutefois pas exclu que le fonds puisse réaliser des investissements sous-jacents qui prennent en compte ces critères. Dans ce cas, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'appliquerait uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental et pas à la portion restante des investissements sous-jacents. Le produit financier s'engage à un alignement de 0% à la Taxonomie européenne.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, le cas échéant, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

### Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

À ce jour la part minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes est donc de 0% de l'actif net.



### Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas de faire la distinction entre les investissements alignés à la Taxonomie Européenne, les investissements durables répondant à d'autres objectifs environnementaux ou à des objectifs sociaux.



### Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas de faire la distinction entre les investissements alignés à la Taxonomie Européenne, les investissements durables répondant à d'autres objectifs environnementaux ou à des objectifs sociaux.



### Quels investissements sont inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les actifs "autres" représentent au maximum 10% ; il s'agit du cash, d'éventuels OPC et le cas échéant des émetteurs non notés. Dans ce dernier cas, ces émetteurs subissent toutefois le processus d'exclusion global.



### Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promeut.

### Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promeut.

### Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence ?

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promeut.

### En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promeut.

### Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promeut.

### Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet :

Il est possible de trouver plus d'informations sur notre site internet (<https://meeschaert-am.com>)



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

**CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES**  
**ANNUELS**

## **CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET ORDRE DU JOUR**

Les actionnaires de la société ARARAT sont convoqués au 33 avenue du Maine, Tour Maine Montparnasse, 75755 Paris cedex 15 dans les locaux de la société de gestion MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT en Assemblée générale ordinaire le 11 avril 2023 à 17h00, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2022 et approbation des comptes dudit exercice
- Affectation des sommes distribuables
- Lecture et approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce
- Renouvellement de mandats des administrateurs
- Délégation de pouvoirs pour les formalités

## **PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES**

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée générale annuelle ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et le rapport général du commissaire aux comptes approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Il apparaît ainsi, qu'au 30 décembre 2022 :

- Le nombre d'actions de catégorie C (FR0013521895) en circulation s'élevait à 1605,950
- Le nombre d'actions de catégorie D (FR0013521903) en circulation s'élevait à 58,166
- Le nombre d'actions de catégorie F (FR0013521911) en circulation s'élevait à 117,887
- Le nombre d'actions de catégorie I (FR0013521929) en circulation s'élevait à 158,987
- Le bilan indique que l'actif net s'élève à 3 839 735,94 euros.

En conséquence, les actionnaires donnent pour l'exercice clos le 30 décembre 2022 quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour cet exercice.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale constate qu'au terme de l'exercice clos le 30 décembre 2022, le résultat de l'exercice est positif à hauteur 39 537,59 euros euros.

Puis, l'Assemblée générale constate que le montant total des plus et moins-values nettes de l'exercice s'élève à -128 389,84 euros.

Aussi, conformément aux dispositions statutaires, l'Assemblée générale annuelle décide :

**Pour la catégorie d'actions C (FR0013521895)**, de capitaliser l'intégralité du résultat net 9646,98 euros et des plus-values nettes -46 477,58 euros.

**Pour la catégorie d'actions D (FR0013521903)**

Résultat 348,13 euros

- D'affecter au report à nouveau à 0,30 euros
- De distribuer 347,83 euros, soit une distribution unitaire de 5,98 euros pour chacune des 58,166 actions composant le capital au 30 décembre 2022.

Plus-values:

- De ne pas distribuer 625,77 euros
- De capitaliser les moins-values de l'exercice 2022 soit -1677,85 euros.

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

Décomposition du coupon : Action ARARAT D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	179,73	EUR	3,09	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	168,10	EUR	2,89	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
<b>TOTAL</b>	<b>347,83</b>	<b>EUR</b>	<b>5,98</b>	<b>EUR</b>

**Pour la catégorie d'actions F (FR0013521911)**, d'affecter au compte de capital la totalité des sommes afférentes au résultat, soit 14 808,08 euros, et des sommes afférentes aux plus-values nettes, soit -34 554,28 euros.

**Pour la catégorie d'actions I (FR0013521929)**, de capitaliser la totalité des sommes afférentes au résultat, soit 14 734,40 euros, et aux plus-values nettes soit -46 305,90 euros.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale ordinaire décide de renouveler, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse du mois de décembre 2028, les mandats suivants :

- Mandat de Président Directeur Général Monsieur George El Ghorayeb
- Mandat d'administrateur Monsieur George El Ghorayeb
- Mandat d'administrateur de Monsieur Jacques, Marcel, Pierre GAGEY
- Mandat d'administrateur de Monsieur Xavier, Guy, Marie de VERCHERE
- Mandat d'administrateur de Monsieur Christian, Louis LARCHER
- Mandat d'administrateur Monsieur Marc, Jean, Marie BEZANÇON
- Mandat d'administrateur Monsieur Pierre, Noël, Jean ARLAUD

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au Secrétaire de séance de la présente Assemblée à l'effet d'effectuer toutes les formalités prescrites par la loi, relatives aux résolutions qui précèdent, et de certifier conforme tout document nécessaire à la réalisation des décisions prises ci-dessus.

Elle donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

**QUESTIONS DIVERSES**



**ARARAT**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 30 décembre 2022**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 30 décembre 2022**

**ARARAT**

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT  
Tour Maine Montparnasse  
33 avenue du Maine  
75755 PARIS Cedex 15

Aux actionnaires,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable ARARAT relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

### ***Informations relatives au gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

2023.04.07 18:05:49 +0200



## BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>3 623 836,03</b>	<b>3 691 839,58</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>462 983,03</b>	<b>517 783,49</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	462 983,03	517 783,49
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>2 422 532,15</b>	<b>2 644 367,87</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	2 422 532,15	2 644 367,87
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>738 320,85</b>	<b>529 688,22</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	738 320,85	529 688,22
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instrument financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>54 123,16</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	54 123,16
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>218 291,33</b>	<b>53 181,59</b>
Liquidités	218 291,33	53 181,59
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>3 842 127,36</b>	<b>3 799 144,33</b>

## BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	3 928 588,19	3 732 766,71
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	625,77	0,00
Report à nouveau (a)	0,48	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-129 015,61	39 015,16
Résultat de l'exercice (a,b)	39 537,11	25 182,69
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>3 839 735,94</b>	<b>3 796 964,56</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>2 391,42</b>	<b>2 179,77</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 391,42	2 179,77
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>3 842 127,36</b>	<b>3 799 144,33</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	176,71	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	11 040,23	4 933,57
Produits sur obligations et valeurs assimilées	45 780,37	43 557,84
Produits sur titres de créances	6 375,00	-530,41
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>63 372,31</b>	<b>47 961,00</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	611,79	813,87
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>611,79</b>	<b>813,87</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>62 760,52</b>	<b>47 147,13</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	26 219,01	22 334,13
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>36 541,51</b>	<b>24 813,00</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	2 995,60	369,69
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>39 537,11</b>	<b>25 182,69</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :****Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :****Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

**Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net, déduction faite des actions en portefeuille d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013521903 - ARARAT D : Taux de frais maximum de 1.20% TTC

FR0013521929 - ARARAT F : Taux de frais maximum de 0.40% TTC

FR0013521911 - ARARAT I : Taux de frais maximum de 0.80 % TTC

FR0013521895 - ARARAT C : Taux de frais maximum de 1.20% TTC

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Action(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Action ARARAT C	Capitalisation	Capitalisation
Action ARARAT D	Distribution	Distribution (totale ou partielle), et/ou Report (total ou partiel) par décision de la SICAV
Action ARARAT F	Capitalisation	Capitalisation
Action ARARAT I	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>3 796 964,56</b>	<b>0,00</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	806 264,33	3 797 491,38
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-94 053,96	-127 034,94
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 326,36	36 824,85
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-127 387,05	-7 268,61
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 206,00	0,00
Frais de transactions	-547,49	-2 560,01
Différences de change	1 615,45	1 290,40
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-579 605,53	73 408,49
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-506 197,04</i>	<i>73 408,49</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-73 408,49</i>	<i>0,00</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-176,24	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	36 541,51	24 813,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>3 839 735,94</b>	<b>3 796 964,56</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	35 542,40	0,93
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 386 989,75	62,16
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>2 422 532,15</b>	<b>63,09</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	2 422 532,15	63,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	218 291,33	5,69
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	93 772,66	2,44	585 120,29	15,24	1 743 639,20	45,41
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	218 291,33	5,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	37 067,13	0,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>0,00</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	2 391,42
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>2 391,42</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-2 391,42</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
<b>Action ARARAT C</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	792,314	714 972,79
Actions rachetées durant l'exercice	-95,372	-94 053,96
Solde net des souscriptions/rachats	696,942	620 918,83
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 605,950	
<b>Action ARARAT D</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	58,166	
<b>Action ARARAT F</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	117,887	
<b>Action ARARAT I</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	10,112	91 291,54
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	10,112	91 291,54
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	158,987	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Action ARARAT C</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action ARARAT D</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action ARARAT F</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action ARARAT I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
<b>Action ARARAT C</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	11 949,13
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,06
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action ARARAT D</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	559,30
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,06
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action ARARAT F</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 826,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,35
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action ARARAT I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	9 884,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,71
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			444 855,34
	FR0000981946	MAM EURO HIGH YIELD ESG Part C	91 620,00
	FR0000971806	MAM FLEXIBLE BONDS ESG Part C	71 375,21
	FR0000448987	MAM HUMAN VALUES C1	46 005,00
	FR0000971822	MAM IMPACT GREEN BONDS C	32 186,00
	FR0000970980	MAM OBLI CONVERTIBLES ESG C	32 368,00
	FR0013333549	MAM SUSTAIN USA C	70 443,00
	FR0014009BP1	MAM TARGET 2027 PART C	67 234,83
	FR0000970949	MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS C1	33 623,30
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>444 855,34</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,48	0,00
Résultat	39 537,11	25 182,69
<b>Total</b>	<b>39 537,59</b>	<b>25 182,69</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action ARARAT C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	9 646,98	3 001,79
<b>Total</b>	<b>9 646,98</b>	<b>3 001,79</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action ARARAT D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	347,83	176,24
Report à nouveau de l'exercice	0,30	0,48
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>348,13</b>	<b>176,72</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	58,166	58,166
Distribution unitaire	5,98	3,03
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>6,17</b>	<b>2,20</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action ARARAT F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	14 808,08	12 074,93
<b>Total</b>	<b>14 808,08</b>	<b>12 074,93</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action ARARAT I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	14 734,40	9 929,25
<b>Total</b>	<b>14 734,40</b>	<b>9 929,25</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	625,77	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-129 015,61	39 015,16
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-128 389,84</b>	<b>39 015,16</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action ARARAT C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-46 477,58	9 754,54
<b>Total</b>	<b>-46 477,58</b>	<b>9 754,54</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action ARARAT D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	625,77	625,77
Capitalisation	-1 677,85	0,00
<b>Total</b>	<b>-1 052,08</b>	<b>625,77</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action ARARAT F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-34 554,28	12 657,09
<b>Total</b>	<b>-34 554,28</b>	<b>12 657,09</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action ARARAT I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-46 305,90	15 977,76
<b>Total</b>	<b>-46 305,90</b>	<b>15 977,76</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2021	30/12/2022
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>3 796 964,56</b>	<b>3 839 735,94</b>
<b>Action ARARAT C en EUR</b>		
Actif net	946 071,91	1 382 458,77
Nombre de titres	909,008	1 605,950
Valeur liquidative unitaire	1 040,77	860,83
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	10,73	-28,94
Capitalisation unitaire sur résultat	3,30	6,00
<b>Action ARARAT D en EUR</b>		
Actif net	60 534,33	49 906,81
Nombre de titres	58,166	58,166
Valeur liquidative unitaire	1 040,71	858,00
+/- values nettes unitaire non distribuées	10,75	10,75
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-28,84
Distribution unitaire sur résultat	3,03	5,98
Crédit d'impôt unitaire	0,037	0,00 (*)
<b>Action ARARAT F en EUR</b>		
Actif net	1 235 505,73	1 029 132,40
Nombre de titres	117,887	117,887
Valeur liquidative unitaire	10 480,42	8 729,82
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	107,36	-293,11
Capitalisation unitaire sur résultat	102,42	125,61
<b>Action ARARAT I en EUR</b>		
Actif net	1 554 852,59	1 378 237,96
Nombre de titres	148,875	158,987
Valeur liquidative unitaire	10 444,01	8 668,87
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	107,32	-291,25
Capitalisation unitaire sur résultat	66,69	92,67

(\*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ALLIANZ SE-REG	EUR	80	16 072,00	0,42
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	570	16 205,10	0,42
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>32 277,10</b>	<b>0,84</b>
<b>ESPAGNE</b>				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	220	10 681,00	0,28
IBERDROLA SA	EUR	1 130	12 350,90	0,32
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>23 031,90</b>	<b>0,60</b>
<b>FRANCE</b>				
AIR LIQUIDE	EUR	165	21 846,00	0,56
ALSTOM	EUR	410	9 356,20	0,24
AXA	EUR	700	18 238,50	0,47
CAPGEMINI SE	EUR	70	10 916,50	0,29
EDENRED	EUR	300	15 264,00	0,40
ENGIE	EUR	630	8 434,44	0,22
ESSILORLUXOTTICA	EUR	160	27 072,00	0,70
L'OREAL	EUR	55	18 348,00	0,47
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	50	33 995,00	0,89
MICHELIN (CGDE)	EUR	640	16 630,40	0,44
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	160	20 915,20	0,55
SEB	EUR	190	14 867,50	0,39
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	952	22 848,00	0,60
VINCI SA	EUR	110	10 261,90	0,26
VOLTALIA	EUR	686	11 703,16	0,31
WORLDLINE SA	EUR	460	16 803,80	0,44
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>277 500,60</b>	<b>7,23</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ASML HOLDING NV	EUR	80	40 304,00	1,05
STELLANTIS NV	EUR	1 200	15 916,80	0,41
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>56 220,80</b>	<b>1,46</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
LINDE PLC	EUR	70	21 381,50	0,56
RELX PLC	EUR	600	15 504,00	0,40
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>36 885,50</b>	<b>0,96</b>
<b>SUISSE</b>				
GEBERIT NOM.	CHF	15	6 634,00	0,18
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	65	19 175,89	0,50
SIKA AG-REG	CHF	50	11 257,24	0,29
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>37 067,13</b>	<b>0,97</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>462 983,03</b>	<b>12,06</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>462 983,03</b>	<b>12,06</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LBBW 0.375% 21-02-31 EMTN	EUR	100 000	72 761,66	1,89
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>72 761,66</b>	<b>1,89</b>
<b>ESPAGNE</b>				
CAIXABANK 0.5% 09-02-29 EMTN	EUR	100 000	81 340,82	2,12
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.125% 22-11-28	EUR	100 000	98 304,59	2,56
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>179 645,41</b>	<b>4,68</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
AT AND T INC 2.35% 05-09-29	EUR	100 000	91 031,04	2,37
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>91 031,04</b>	<b>2,37</b>
<b>FINLANDE</b>				
UPM KYMMENE OY 0.125% 19-11-28	EUR	100 000	80 815,41	2,10
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>80 815,41</b>	<b>2,10</b>
<b>FRANCE</b>				
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.1% 08-10-27	EUR	100 000	84 665,34	2,20
BPCE 0.5% 14-01-28 EMTN	EUR	100 000	85 828,43	2,24
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.25% 11-06-29	EUR	100 000	85 589,48	2,23
CSSE FED 2.125% 12-09-26 EMTN	EUR	100 000	93 886,88	2,44
FAURECIA 2.375% 15-06-29	EUR	100 000	75 824,75	1,98
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SA 6.375% PERP	EUR	100 000	105 630,47	2,75
HIME SARLU 0.625% 16-09-28	EUR	100 000	78 425,64	2,04
HOLDING INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT 1.625% 18-09-29	EUR	100 000	82 480,37	2,14
ILIAD 1.875% 25-04-25	EUR	100 000	93 772,66	2,44
WORLDLINE ZCP 30-07-26 CV	EUR	400	35 542,40	0,93
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>821 646,42</b>	<b>21,39</b>
<b>IRLANDE</b>				
SMURFIT KAPPA TREASURY ULC 0.5% 22-09-29	EUR	100 000	77 717,10	2,02
VODAFONE INTL FINANCING DAC 3.25% 02-03-29	EUR	100 000	96 913,43	2,53
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>174 630,53</b>	<b>4,55</b>
<b>ITALIE</b>				
ERG 0.875% 15-09-31 EMTN	EUR	100 000	74 552,70	1,95
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>74 552,70</b>	<b>1,95</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
DANFOSS FINANCE I BV 0.375% 28-10-28	EUR	100 000	80 566,84	2,10
SBB TREASURY OYJ 0.75% 14-12-28	EUR	100 000	64 317,60	1,68
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>144 884,44</b>	<b>3,78</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
DIGITAL DUTCH FINCO BV 1.0% 15-01-32	EUR	200 000	141 765,25	3,69
FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES NV 4.5% 07-07-28	EUR	100 000	102 208,68	2,66
IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	EUR	100 000	86 423,51	2,25
SIGNIFY NV EX PHILIPS LIGHTING NEW 2.375% 11-05-27	EUR	100 000	95 496,12	2,49
STEDIN HOLDING NV 0.0% 16-11-26	EUR	100 000	86 993,50	2,27
TENN 1.75% 04-06-27 EMTN	EUR	100 000	93 006,73	2,42
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>605 893,79</b>	<b>15,78</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
BRITEL 2 3/4 08/30/27	EUR	100 000	95 529,32	2,49
NATL GRID 0.25% 01-09-28 EMTN	EUR	100 000	81 141,43	2,11
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>176 670,75</b>	<b>4,60</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>2 422 532,15</b>	<b>63,09</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>2 422 532,15</b>	<b>63,09</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
GemAsia I	EUR	590	67 637,60	1,76
MAM EURO HIGH YIELD ESG Part C	EUR	3 000	91 620,00	2,39
MAM FLEXIBLE BONDS ESG Part C	EUR	19	71 375,21	1,86
MAM HUMAN VALUES C1	EUR	1 500	46 005,00	1,20
MAM IMPACT GREEN BONDS C	EUR	700	32 186,00	0,84
MAM OBLI CONVERTIBLES ESG C	EUR	20	32 368,00	0,84
MAM SUSTAIN USA C	EUR	2 700	70 443,00	1,83
MAM TARGET 2027 PART C	EUR	663	67 234,83	1,75
MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS C1	EUR	830	33 623,30	0,88
OSTRUM SRI CASH Part I	EUR	21	225 827,91	5,88
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>738 320,85</b>	<b>19,23</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>738 320,85</b>	<b>19,23</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>738 320,85</b>	<b>19,23</b>
<b>Dettes</b>			<b>-2 391,42</b>	<b>-0,07</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>218 291,33</b>	<b>5,69</b>
<b>Actif net</b>			<b>3 839 735,94</b>	<b>100,00</b>

Action ARARAT D	EUR	58,166	858,00
Action ARARAT F	EUR	117,887	8 729,82
Action ARARAT I	EUR	158,987	8 668,87
Action ARARAT C	EUR	1 605,950	860,83

